

Amitiés Généalogiques Bordelaises

Mois de septembre 2019 - N° 124 - ISSN 2108 - 3738
Courriel : agb-bordeaux@orange.fr - amitiés généalogiques bordelaises, 2, rue Sicard, 33000 Bordeaux - Site : www.genealogie-gironde.org



(Voir seconde infographie en page dos de couverture)

gironde généalogie 2020

FORUM ORGANISÉ par les AGB, le CGSO et la FGG
Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020
aux Archives départementales de la Gironde

Chers Amis Généalogistes,

Après de nombreux contacts nous avons pu finaliser le lieu et la date de notre prochain forum. Il aura lieu les 16 et 17 mai 2020 dans les locaux des Archives départementales de la Gironde, à Bordeaux.

Nous devons répondre à quelques contraintes techniques, à savoir quarante associations maximum et une demande des AD33 afin « que nous ne soyons pas la seule association généalogique dans ce projet ».

Trois associations généalogiques bordelaises ont donc été validées, à savoir le Centre généalogique du Sud-Ouest (CGSO), le Fédération girondine de généalogie (FGG) et les Amitiés généalogiques bordelaises (AGB) qui sera fédératrice du projet.

A partir de septembre nous attendrons de vous une participation active afin de ne pas être que des consommateurs... mais des artisans.

Nous savons que nous pourrons compter sur vous et nous ferons régulièrement le point sur la préparation de ce chantier.

En attendant la reprise de septembre, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances.

Bien amicalement,

Le Président, **Daniel ENGEL**

Dossiers

- 3. Bordeaux, Port de la lune par Françoise Charbonnier
- 16. Le Généalogiste professionnel Article repris dans la revue « Que Choisir »

Généalogie

- 22. Questions/Réponses par Martine Caubit
- 25. ... d'une revue à l'autre... la vie des AGB

Publicité

- 30. Généatique 2019

Revue de presse

- 31. Françoise Maroto a lu la presse généalogique pour vous

Impression : Aquitaine Impression Service
50, avenue Marcel-Dassault, PB 10135, 33706 Mérignac Cedex

AGB

Association loi 1901, fondée en 1983
déclarée le 29 juillet 1983
N° Siret 391 537 073 00028
N° CNIL 364184

Dépôt légal à parution ISSN 2108-3738
Trois bulletins annuels

Association affiliée :
Fédération française de généalogie
Union généalogique Aquitaine-Pyrénées

SIÈGE SOCIAL

2, rue Sicard, 33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.44.81.99

Pour tout courrier épistolaire
merci de joindre une enveloppe timbrée
pour la réponse

COURRIEL

agb-bordeaux@orange.fr

SITE

www.genealogie-gironde.org

PERMANENCES

AU SIÈGE DES AGB, 2, RUE SICARD
Téléphoner auparavant afin de vous assurer
de la tenue de la permanence
le jeudi, de 14 heures à 17 heures

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

DANIEL ENGEL

VICE-PRÉSIDENT

CLAUDE CHARBONNIER

SECRÉTAIRE

FRANÇOISE CHARBONNIER

SECRÉTAIRE ADJOINTE

MARTINE CAUBIT

TRÉSORIÈRE

VALÉRIA PION

MEMBRES

CHRISTIAN BAILLOU

ÉRIC DUBOIS

YVON GUITTARD

GISÈLE TAUZIN

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GESTION DU SITE

PHILIPPE SAVIGNAC

Courriel : philippe.savignac@genealogie-gironde.org

TRAVAUX INFORMATIQUES ET FORMATION

DANIEL ENGEL

BIBLIOTHÈQUE

DANIEL ENGEL

QUESTIONS/RÉPONSES

MARTINE CAUBIT

ANTENNE AGB DE SAINT-LOUBÈS

VALÉRIA PION

Le premier mardi de chaque mois
à partir de 20 heures
à la mairie de Saint-Loubès
(Exceptés les mois de juillet et août)

LECTURE DE TEXTES ANCIENS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

CGSO (VOIR AGB)

MISE EN PAGE BULLETIN

CHRISTIAN BAILLOU

larotula@wanadoo.fr

COTISATIONS

DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019
BULLETINS PAR COURRIER MAIL : MEMBRE : 25 €
BULLETIN PAR COURRIER POSTAL ; MEMBRE : 32 €

BULLETIN POUR L'ÉTRANGER

RÈGLEMENT PAYPAL : 27 €

MEMBRE BIENFAITEUR : A PARTIR DE 48 €

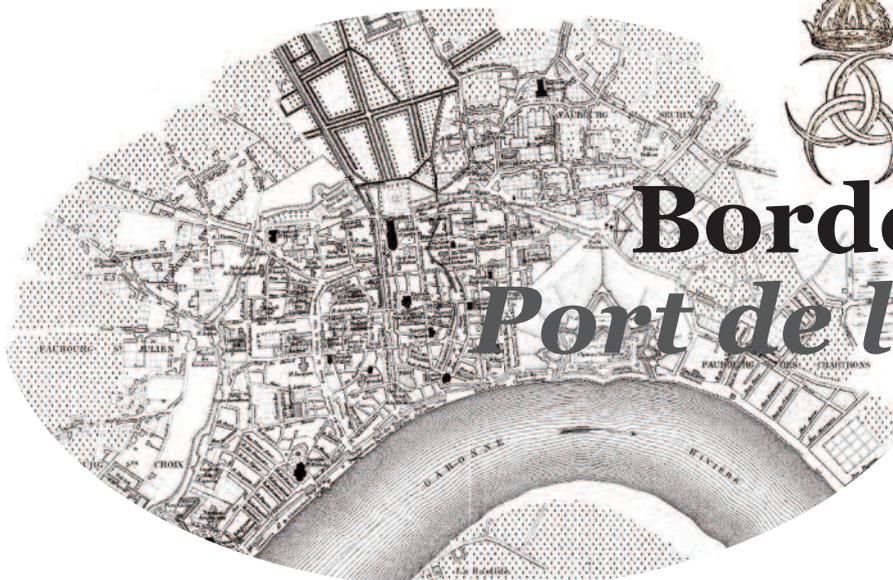
PRIX DE VENTE DU BULLETIN : A L'UNITÉ : 6 €

CHÈQUE

A L'ORDRE DU TRÉSORIER DES AGB



FRANÇOISE CHARBONNIER



Bordeaux

Port de la Lune

En feuilletant ces pages, Françoise présente succinctement Bordeaux, allant de ses fonds baptismaux à l'aire d'aujourd'hui...

Mais comment faire ressentir tout à la fois le passé, le présent et l'avenir en construction d'une ville telle que Bordeaux ?

Ci-contre, Jean, poète octogénéaire, d'une image de Bordeaux qu'il se faisait quand il fréquentait son collègue en Bretagne, en cours de géographie, nous assure aujourd'hui que la poésie est le meilleur vecteur littéraire pour répondre à un tel programme dans la mesure où elle peut synthétiser des données innombrables en quelques mots, vers, phrases et rendre compte d'un imaginaire singulier...

Le Port de Bordeaux

C'était un autre temps, loin d'ici, fils des brumes
Et du septentrion, Bordeaux n'était pour moi
Qu'une image jolie, aux couleurs des agrumes,
Des tonneaux, des bateaux, un port aux mille voix...

Elle s'ouvrait ainsi, cette « géographie »
Toujours au même endroit ! C'était Bordeaux, ses quais
Inondés de soleil, d'une vie éblouie
Avec ses grands bateaux à l'ancre, un qui partait...

Je la revois encor cette image de rêve,
Cette page lointaine où je m'attardais tant,
Chaque fois envoûté, en secondes trop brèves,
Oublieux et songeur aux spectacles d'antan.

J'imaginai tes quais, tes bateaux en partance,
Les cris des matelots, les dockers se hélant,
Tous les bruits des départs et comme en ma présence,
Toute la vie grouillante en nos ports du Ponant.

Tout y était soleil, odeurs et couleurs vives.
Tout y était la vie et dense et de chaleurs,
Mais mon âme était là, flottant entre tes rives,
Errant ici et là, ivre de tes bonheurs...



Burdigala serait composé de deux racines aquitaniques **burd** qui signifie **boueux** et de **cal** qui voudrait dire **abri, crique** et signifierait à peu près **abri dans les marais**.
Ce nom a évolué en **Burdigala**, puis **Bordale** en basque, **Bordèu** en gascon et **Bordeaux** en français.

Une rivière appelée **Eau Bourde** passant au sud de la ville conserve aussi ce sens de « **marais** ».

Avant la conquête romaine, **Burdigala** et le peuple des **Bituriges Vivisques** font partie de la **Gaule celtique** (entre la Seine et la Garonne).

Les Bituriges-Vivisques

Bordeaux (bord d'eau) port de la lune, porte un nom évocateur. Dès le début du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, une tribu celtique, les **Bituriges-Vivisques**, peuple gaulois de la région de Bourges, trouva certainement des avantages à s'installer près de cette grande courbe en forme de croissant de lune que dessine le fleuve Garonne.

L'endroit paraissait idéal : un fleuve, voie de communication, source de fertilité et obstacle difficile à franchir pour d'éventuels envahisseurs. Ainsi, sur la rive gauche de la Garonne, se fixa un peuple gaulois deux ou trois siècles seulement avant l'invasion romaine.

Quelques dizaines d'âmes seulement vivaient dans ce petit village dont l'intérêt principal se résumait au port.

A la périphérie, la campagne inhospitalière s'étendait : les marécages et les ruisseaux (le Peugue, le Caudéran et la Devèze) occupaient les proches alentours.



La monnaie des Bituriges
Statère (*) à la victoire ailée frappé par les Bituriges au 1^{er} siècle avant notre ère

La situation géographique du port présentait des avantages commerciaux, notamment celui d'être une étape non négligeable sur la route de l'étain.

Les **Bituriges-Vivisques** se trouvaient au croisement des grandes voies naturelles de passage. La Garonne, route fluviale, reliait la Méditerranée à l'océan Atlantique. Marchands grecs, italiens... remontaient le fleuve. Proche également était la route maritime de l'Atlantique via l'Angleterre et les pays nordiques. Voie terrestre enfin venant du Nord et du fleuve le Rhin pour rejoindre l'Espagne en traversant la chaîne pyrénéenne.

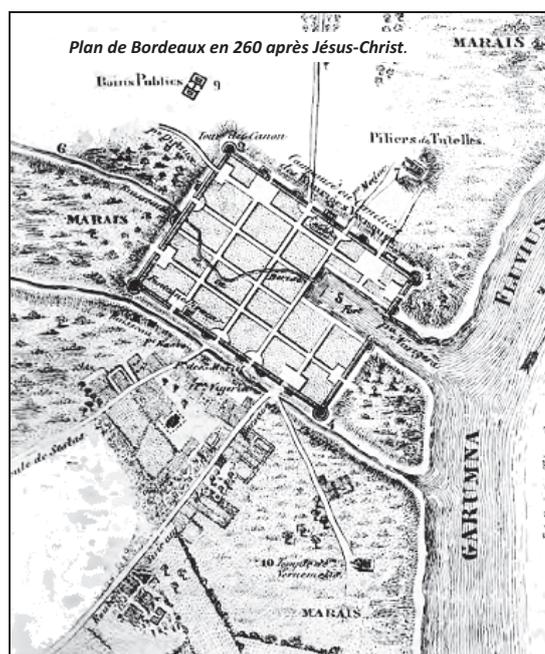
Burdigala la romaine

En l'an 56 avant Jésus-Christ les armées romaines pénétrèrent dans la région sous le commandement de **Marcus Crassus** (° en l'an 115 et † en l'an 53 av. J.-C.), lieutenant de **César**. Ils furent les conquérants d'une ville gauloise naissante. L'occupation romaine allait marquer la première période faste pour Bordeaux, baptisée dès lors **Burdigala**.

L'activité portuaire se développa grâce au dynamisme commercial romain et aux aménagements apportés au « Bassin Navigera » situé dans l'actuel quartier Saint-Pierre. Il s'avancé profondément à l'intérieur des terres jusqu'à l'emplacement de l'église Saint-Pierre, non bâtie à cette époque.

Ici pénétraient les bateaux arrivant de la province narbonnaise chargés d'amphores emplies de vins d'Italie. Les Romains étaient toujours impatients de recevoir ces précieux chargements mais ils comprirent très vite qu'ils se devaient d'avoir leur propre vignoble !...

L'occupation romaine entraîna une période de prospérité économique et marqua alors les débuts de l'urbanisme : ainsi **Burdigala** fut sans nul doute une capitale de premier ordre. Les Romains conçurent pour leur ville un aménagement rationnel où les rues se coupaient à angle droit. Dans ce quadrillage urbain alternaient des places animées de fontaines embellies par des architectures publiques.



(*) Le statère est un terme générique désignant des monnaies antiques

La ville s'organisa autour de deux axes principaux tracés suivant les directions nord-sud (**le cardo**) et est-ouest (**le decumanus**). Ces deux voies sont restées très apparentes dans le Bordeaux actuel puisque la première correspond à la rue **Sainte-Catherine** (1 200 m de long) et la seconde à la rue **Porte-Dijeaux**, deux axes commerciaux et piétonniers très animés.

Mais les plus belles réussites architecturales furent sans aucun doute les temples, les forums, les thermes et les aqueducs que seules la logique et le résultat des fouilles permettent d'imaginer.

Si l'emplacement des thermes reste encore inconnu, celui du forum a été admis sur l'actuelle **place de La Comédie**. Le temple des **Piliers de Tutelle**, démoli en 1677, s'y trouvait aussi. Les monuments antiques ont pratiquement tous disparu à la suite des destructrices invasions barbares survenues aux III^e et IV^e siècles par vagues incessantes.

La seule architecture visible aujourd'hui est l'**amphithéâtre du Palais-Gallien** dont les hauts pans de murs restants renseignent sur l'envergure primitive. Sa capacité d'environ 15 000 spectateurs explique sa construction rejetée au nord de la ville, là où l'espace ne manquait pas.

Durant plusieurs siècles de présence romaine occupée par le travail des étoffes et du bois (tonneliers, charpentiers), divertie également par les jeux romains, **Burdigala** vécut une ère de paix. Le nombre d'habitants atteignait probablement à cette période 20 000. Cette ville prospère et embellie fut promue par Rome au nom de **capitale de l'Aquitaine**. Elle s'étendait sur 125 hectares.



Temple des Piliers-de-Tutelle



Aquarelle des ruines du Palais-Gallien (1796)

Des Barbares aux Chrétiens

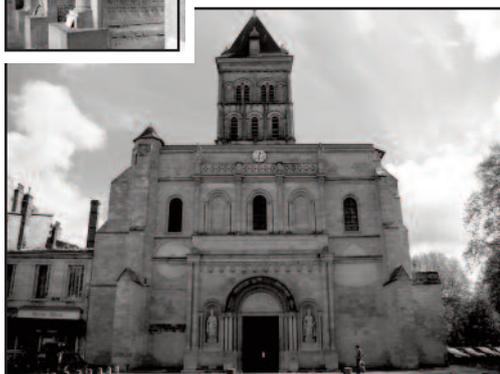
En l'an 276, **Burdigala**, ville ouverte, fut surprise et désarmée devant l'invasion germanique qui ruina la ville. Réagissant au plus vite aux lendemains de ces attaques, elle s'enferma dans un rempart protecteur qui la ceintura de toute part. **Burdigala** devint alors un « **castrum** », camp fortifié qui réduisit la ville à 32 hectares. Cette muraille rapidement édiflée laissait à l'extérieur une grande partie des constructions qu'il aurait été trop long d'entourer d'un rempart défensif. Elle sacrifia alors ses monuments qui servirent de carrières : colonnes de pierre, piliers de marbre, frises, temples et architectures démantelées s'entassèrent pour former l'enceinte. Son tracé suivait les actuelles voies du **cours du Chapeau-Rouge**, de **l'Intendance**, de la **rue des Remparts** et du **cours Alsace-et-Lorraine**.

Du III^e au V^e siècles se produisirent de nouvelles invasions, parmi lesquelles celles des **Alains**, des **Suèves** et des **Vandales**... Les incursions des **Wisigothiques** de l'an 418 firent chuter l'Empire romain.

Dès l'an 498, **Clovis** (466-511), parvenu à son tour à **Burdigala**, y établit la puissance franque.

Le **Haut Moyen Âge** débuta alors sous de mauvais auspices. Les assauts arabes du VIII^e siècle puis ceux des Normands aux IX^e et X^e siècles malmenèrent la ville une nouvelle fois. **Burdigala** dut attendre le premier millénaire pour sortir enfin de sa torpeur et de son immobilisme, car le commerce incertain et les cultures anéanties avaient réduit les activités au minimum.

A cette époque fut construit un précieux ensemble architectural et sculptural : **le site paléo-chrétien de Saint-Seurin**, bâti sur les hauteurs du **mont Judaïque**. Il témoigna des origines du christianisme qui pénétra Bordeaux vers la fin du III^e siècle (*un sanctuaire retrouvé sous la crypte de l'église a livré une remarquable collection de sarcophages des III^e et IV^e siècles*).



La Basilique Saint-Seurin, avec sa **crypte**, est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998 sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Des fouilles entreprises aux XIX^e et XX^e siècles ont mis à jour un cimetière gallo-romain situé tout près. Dans cette nécropole entourant l'église s'alignent d'autres sarcophages d'une grande valeur historique. Le christianisme provoqua alors un renouveau architectural.

Au VII^e siècle une véritable organisation paroissiale s'était mise en place autour des églises qui avaient fleuri de tout part : **Saint-Éloi**, **Saint-Christoly**, **Saint-Pierre**, **Saint-Martin** (qui n'existe plus aujourd'hui), **Saint-Projet**, **Saint-Rémi**... Toutes ces églises s'élevaient au cœur de Bordeaux tandis que les couvents de **Saint-Michel**, **Sainte-Croix** ou **Sainte-Eulalie** s'étaient installés extra-muros. La ville, débordant de son enceinte, voyait naître de nouveaux faubourgs non protégés où leur population se regroupait autour des églises et des couvents.

Deux couronnes pour Aliénor

C'est à la grande duchesse d'Aquitaine, **Aliénor** (1122-1204) que Bordeaux doit son bien-être. Elle épousa en premières noces le roi de France, **Louis VII** (1120-1180). La cérémonie eut lieu à Bordeaux, le 25 juillet 1137, en la **cathédrale Saint-André**. Mais l'union ne fut pas heureuse et, en 1152, fut prononcée la dissolution du mariage.

Louis VII répudiant **Aliénor** ne se doutait pas que cet acte serait lourd de conséquences. Cette même année **Aliénor** épousa en secondes noces **Henri Plantagenet** (1133-1189), duc de Normandie et comte d'Anjou. Deux ans plus tard, le destin les fit tous deux **roi et reine d'Angleterre**.

Ainsi la **Guyenne** et presque toute la façade atlantique devenaient des possessions anglaises.

Trois siècles vont unir leur histoire et les **Bordelais** allaient tirer de ces événements politiques une prospérité à jamais égalée basée pour l'essentiel sur le commerce du vin. La prospérité économique amena un essor démographique, principalement dû à l'arrivée de populations rurales, d'étrangers, et la paix relative retrouvée à partir du millénaire.

Bordeaux, à l'étroit dans ses murailles à de nombreux endroits percées de brèches, débordait maintenant largement. Mais les temps à venir demeuraient incertains. Les souverains français convoitaient ces riches territoires aquitains à l'origine, perdus au remariage d'Aliénor.

Déjà, en 1224, **Louis VIII de France** (1187-1226) engageait des batailles et reprenait La Rochelle aux Anglais...

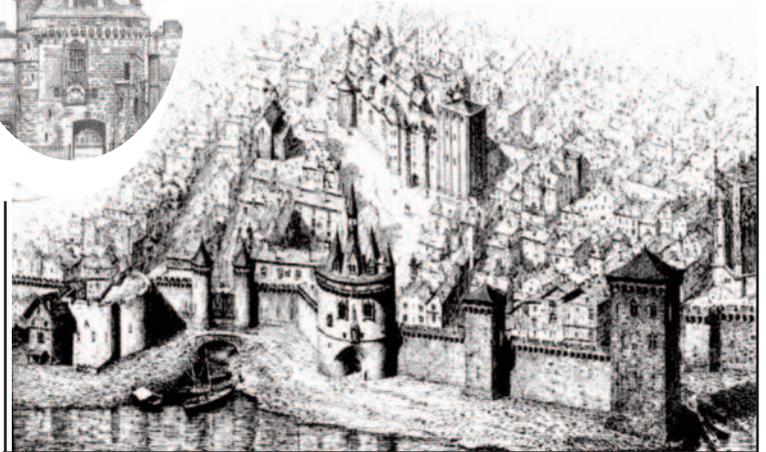
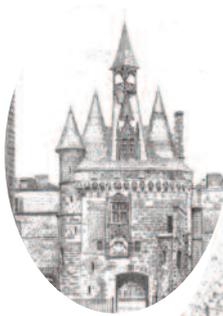
L'Aquitaine convoitée

La construction d'une nouvelle enceinte plus vaste s'avérait impérieuse. En 1227, Bordeaux s'entoura d'un second rempart réunissant les quartiers de **La Rousselle** et de **Saint-Eloi** à la ville antique. Son tracé correspond aujourd'hui aux cours **Victor-Hugo**, **Pasteur** et aux rues **Duffour-Dubergier**, **des Remparts**, aux cours de **l'Intendance** et du **Chapeau-Rouge**.

A l'intérieur de ce tracé de double fortifications s'élevèrent des architectures de grand intérêt dominées par celle de la **Grosse-Cloche**, beffroi de l'Hôtel de ville, édifié au XIV^e siècle, ainsi que celle du **Palais de l'Ombrière**, résidence inconfortable des **Ducs d'Aquitaine** démolie en 1800.

L'aspect fortifié de la porte de la **Grosse-Cloche** ne laisse aucun doute sur son origine médiévale. Ses deux tours couronnées de toits d'ardoise encadrent une cloche qui sonnait autrefois pour annoncer le temps des vendanges. Nous retrouvons aujourd'hui la porte de la **Grosse-Cloche** dans les armoiries de Bordeaux au côté du croissant de lune, des flots de la Garonne, du léopard d'Aquitaine et de la couronne royale.

Passant sous son arcade gothique qui enjambe la **rue Saint-James**, nous pénétrons dans le **quartier Saint-Éloi**, un des plus vieux quartiers de Bordeaux. Il grouillait d'activités durant les XII^e et XIII^e siècles. Des marchands enrichis par l'essor du négoce s'emparèrent du pouvoir. Ces puissantes familles dont les noms sont passés à la postérité (**Monadey**, **Colomb**, **Beguey**, **Soler...**) alignèrent leurs hôtels particuliers ou **ostaous** dans tout le quartier et notamment **rue Neuve**. Des marchands bouchers s'installèrent dans le quartier (proche de **la Rousselle**) alors que près de la Garonne s'activaient les bateliers et les pêcheurs.



Le Palais de l'Ombrière construit au Moyen Âge est aujourd'hui disparu. Son nom est dû à l'ombrage de grands arbres qui faisaient une avenue à l'époque

Au nord de la ville, le **bourg Saint-Seurin** s'organisait autour du cloître, des chanoines et de leur collégiale. En 1227, ce faubourg ne fit l'objet d'aucune protection pas plus qu'en 1337, date de l'érection d'une troisième et plus vaste enceinte. Près de 5 kilomètres de hautes murailles longèrent les quartiers **Saint-Michel**, **Sainte-Croix** et **Sainte-Eulalie**. Tous les couvents fondés au nord et au sud de la ville (carmes, cordeliers, franciscains et dominicains...) se trouvaient désormais à l'abri.

Les noms souvent très évocateurs des rues actuelles du **quartier Saint-Michel** (**rue Carpenteyre**, **rue de la Fusterie**, **rue des Faures...**) rappellent les occupations auxquelles se livrait la population au XIV^e siècle. Charpentiers, fabricants de fûts, forgerons, armuriers, cordiers, marins... tous exerçaient des métiers liés à l'activité du port. Sa proximité réclamait la présence de ces artisans auxquels se joindraient bientôt de nombreux religieux.

Dominée par la **tour Saint-Michel**, la plus haute flèche de Bordeaux et du Midi de la France (114 mètres), l'**église Saint-Michel** fut commencée en 1376 dans le style gothique qu'elle allait illustrer encore parfaitement aujourd'hui.

La porte Saint-Éloi, ouverte en 1246, est destinée à protéger l'ancien Hôtel de ville et l'église Saint-Éloi.

Détruite par un incendie en 1755, la porte est reconstruite en 1757 et c'est en 1759 que le mathématicien astronome **Larroque** installe la **Grosse Horloge** qui fonctionne encore de nos jours.

Également peuplé d'artisans cordonniers, cordiers ou potiers (rue des Fours), **le quartier Sainte-Croix** eut une identité religieuse plus marquée. Il s'organisa autour du monastère des Bénédictins très prospère au XIII^e siècle. Témoin de cette apogée, son abbatale romane, **Sainte-Croix** est aujourd'hui une des plus vieilles églises de Bordeaux. Les remaniements abusifs du XIX^e siècle ont modifié sa pureté originale remodelant la façade d'influence poitevine.

Mais le lieu de culte le plus imposant de Bordeaux est sans aucun doute **la cathédrale Saint-André**, située **place Pey-Berland**. Elle fut construite entre les XI^e et XVI^e siècles dans le style gothique, consacrée en 1096 par le **pape Urbain II** (1042-1099) et classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998.

Elle a été le décor de deux mariages célèbres : celui d'**Aliénor d'Aquitaine** en 1137 ainsi que celui d'**Anne d'Autriche**, infante d'Espagne, en 1615, avec **Louis XIII** (1601-1643), roi de France et de Navarre.

Séparée de la cathédrale et construite en 1440, se dresse **la Tour Pey-Berland** (du nom de l'archevêque). Elle fut construite pour accueillir un gros bourdon de 11 tonnes qui, trop lourd, n'avait pas pu être accroché dans le beffroi de la cathédrale. Cette tour fut couronnée d'une vierge de 50 mètres de haut en 1863.



Clocher de Pey-Berland et église-cathédrale de Saint-André

Médaille Aliénor d'Aquitaine

La guerre de Cent Ans et la fin du rêve

Lorsqu'en 1337 débute cette longue suite de combats, connus sous le nom de « guerre de Cent Ans », Bordeaux a déjà choisi son camp. Elle soutiendra vigoureusement les souverains anglais à qui elle doit sa prospérité car la ville est devenue le premier port français de commerce du vin.

” *Nous sommes quant à nous résolus à résister aux ennemis du roi d'Angleterre et à lui garder notre fidélité. Par tous les moyens nous fortifions Bordeaux... la ville de notre seigneur le roi d'Angleterre que nous ne manquerons jamais de servir fidèlement aussi longtemps que nous serons en vie* ”

Le roi répondit à ces témoignages de fidélité par de nouvelles faveurs commerciales.

De 1337 à 1453, **la Guyenne** subit les assauts répétés des troupes françaises auxquelles les Anglais répondirent sur-le-champ. Attaques et contre-attaques s'opérèrent sans fin. Dès 1292, **Philippe le Bel** (1268-1314) s'était préparé à entrer en campagne et ses successeurs ne renonceraient pas non plus à cette guerre qui fut marquée par maintes opérations militaires, par des trêves de courte durée, mais aussi par des périodes de peste et de disette qui fragilisèrent Bordeaux et son économie.

En 1429, les événements se précipitèrent : les armées françaises vont reconquérir une à une toutes les villes de l'Aquitaine. Pourtant les Anglais s'étaient bien préparés à de durs combats. Il n'était pas question pour eux de renoncer à l'Aquitaine, légalement acquise et sans nul doute possible. Mais pour les Français, cette situation inacceptable n'avait que trop duré et il fallait chasser l'ennemi. Ce fut hélas, avec beaucoup de désespoir et de rancoeur, que les Bordelais durent se soumettre aux troupes victorieuses du Roi de France...



Le retour à la France

Bordeaux allait vivre alors des temps difficiles. **Charles VII** (1403-1461) s'en prit tout d'abord aux privilèges et interdit aux Bordelais de commercer avec les Anglais. Beaucoup pressentaient leur ruine : d'abord les bourgeois dont la fortune était liée au vin, mais aussi les marchands, les tonneliers et bien d'autres...

Le roi, désireux d'entraver toutes relations avec les vaincus, entendait faire comprendre désormais que c'était lui le maître. Mais ces mesures devinrent vite impopulaires, si bien que Bordeaux, encore nostalgique de ses souverains anglais, tenta de se rebeller contre le roi de France.

Pour éviter les troubles politiques éventuels, **Charles VII** décida alors la construction de deux forteresses, aujourd'hui disparues : **Le Fort du Hâ** et **le château Trompette**, du nom du ruisseau Tropeyte qui traversait le quartier. Véritable forteresse occupant l'actuelle **place des Quinconces** elle était destinée à surveiller Bordeaux d'un côté et de l'autre de la Garonne d'où pouvaient arriver les secours d'outre-Manche.

Les Bordelais furent doublement mécontents car ils furent contraints de prendre part à sa construction, soit en versant de l'argent, soit en participant au travail sur le terrain.

La **tour des Anglais**, qui s'élève près du **Palais de justice**, est la seule partie visible aujourd'hui de l'ancien **Fort du Hâ**. Le projet de sa construction au milieu des marécages fut confié à l'ingénieur **Jean Desvignes** en 1456.

Étrange destin de ce **Fort du Hâ** puisqu'il devint après la Révolution de 1789 une prison des plus sordides. En 1972, il a laissé place à l'**École nationale de la magistrature**.

Quant à la **place des Quinconces** qui fut aménagée entre 1810 et 1822, d'une superficie de 12 hectares, ce fut la plus grande place de France et une des plus grandes places d'Europe. Elle sera plantée d'arbres en « quinconce » - d'où son nom -. **Deux Colonnes rostrales** vont se dresser face à la Garonne, érigées en 1828 par l'architecte **Pierre-Alexandre Poitevin** (1782-1859). Elles atteignent une hauteur de 21 mètres et surplombent l'entrée de la place. L'une représente le « commerce » et la seconde la « navigation ».

Mais comme le port restait étroitement surveillé, les activités du commerce se reportèrent plus au nord, près du **Couvent des**



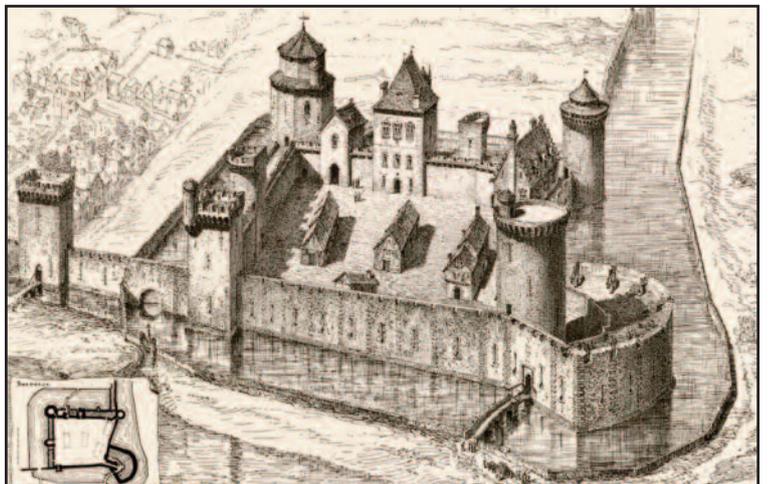
Gravure du Fort du Hâ avec la tour des Anglais aujourd'hui visible (Archives Bordeaux-Métropole)

Chartreux où, déjà, les chais s'alignaient le long du fleuve, là où le futur quartier des Chartrons prenait forme.

Convaincu de ses mesures économiques et politiques, **Charles VII** n'envisagea pas qu'elles puissent avoir des conséquences fâcheuses. Mais elles ne tardèrent pas à se faire ressentir. Les dispositions royales paralysèrent toute la région qui vécut au ralenti et, très vite, le réseau commercial établi avec l'Angleterre s'effondra et la situation économique du Bordelais posa de graves problèmes.

L'avènement de **Louis XI** (1423-1483) en 1461 apporta une solution, car il comprit très vite l'intérêt que représentait ce commerce et il rendit libre l'accès du port aux Anglais et dynamisa Bordeaux en créant des foires. La mise en place d'un **Parlement** installé dans le **Palais de l'Ombrière** apaisa les esprits...

Vue du Château Trompette par Léo Drouyn



Montaigne un maire pour Bordeaux

La guerre de Cent Ans terminée, on pouvait croire qu'un calme durable allait s'installer, mais la Renaissance n'annonçait pas des temps meilleurs. Bordeaux n'eut que de courtes périodes de répit entre les soulèvements provoqués par l'impôt de la gabelle et les guerres de religions qui malmenèrent la ville. Bastion catholique, Bordeaux reprima sévèrement les menées protestantes.

C'est durant ces années difficiles que **Michel Eyquem de Montaigne** (1533-1592) fut élu maire de Bordeaux. Plus tard avec **Montesquieu** et **Mauriac** il incarnera une des plus illustres figures girondines.

Né au château familial situé à la limite du département de la Dordogne, il fut élevé au **Collège de Guyenne**, à Bordeaux, et devint plus tard conseiller au Parlement de la ville et il est choisi en 1581 comme maire par les « Jurats » (mot occitan du latin juratus qui désigne un magistrat municipal ayant prêté serment). Il exerça sa charge pendant quatre ans avant de se retirer de la vie publique pour écrire ses « *Essais* ». Il nous laisse l'image d'un humaniste mais aussi celle d'un Gascon bon vivant.



Michel Eyquem
de Montaigne

* * *

Quant à **Montesquieu** (1689-1755) il est une autre figure marquante de ce siècle. Il fut avocat au **Parlement de Bordeaux** et président de l'**Académie des sciences, belles lettres et arts de la ville** créée en 1712. Aussi profondément gascon que Montaigne, il écrivit la plus grande partie de l'« *Esprit des lois* ».



Charles Louis
de Secondat
baron de La Brède
et de Montesquieu

Bordelais de naissance, **François Mauriac** (1885-1970) fut lauréat du **Grand Prix du roman de l'Académie française** et **Prix Nobel de littérature**.

* * *



François Mauriac

Autour de la mairie la vie étudiante anima le **quartier Saint-Éloi**. Le célèbre **Collège de Guyenne**, fondé en 1533, avait entraîné l'installation proche de librairies et d'imprimeurs dont un, **Simon Millanges** (1540-1623), installé au n° 28 de la **rue Saint-James**, est resté connu puisqu'il fut l'imprimeur de Montaigne.

A l'opposé, **Saint-Pierre** devint le quartier des parlementaires, magistrats et hommes de loi siégeant dans le **quartier de l'Ombrière**. Les rues de **Mérignac**, **Métivier** ou du **Mulet** portent le nom des familles les plus notables.

Bordeaux au XVII^e siècle

Comparé au XVIII^e siècle, le XVII^e fut un siècle sans éclat. Les guerres de religions et les troubles de la Fronde (1649-1653) ne favorisèrent ni le négoce ni le développement urbain de la cité. Seule perspective commerciale positive, entre 1660 et 1670, Bordeaux s'ouvrait vers l'Amérique et plus précisément sur les Antilles d'où l'on ramenait du sucre brut.

Dans le **faubourg des Chartrons**, de vastes entrepôts à vin et des maisons « nordiques » s'alignaient le long des quais. Une population, essentiellement étrangère, s'y était fixée (Anglais, Allemands, Hollandais), la plupart protestants, s'étaient lancés dans le commerce du vin. Les Bordelais, piètres marins, avaient laissé depuis longtemps le commandement des flottes à ces étrangers.

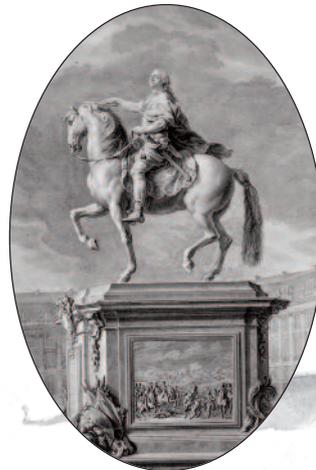
Parmi les grandes entreprises du XVII^e siècle figure l'assèchement des marais situés à l'ouest de la ville. Le **cardinal de Sourdis** (1574-1628) et le **maréchal d'Ornano** (1581-1626) dirigèrent ces travaux d'assainissement et l'**église Saint-Bruno** fut élevée sur ces terrains devenus constructibles.

Par ailleurs, le mécénat religieux du XVII^e siècle a laissé avec l'**église Notre-Dame** le seul véritable exemple d'architecture baroque bordelais. Elle dépendait du **Couvent des Dominicains** et fut construite de 1684 à 1707. La surcharge de la façade contraste avec l'étonnante sobriété intérieure où la nef, voûtée en berceau plein cintre, le maître autel de marbre, les grilles en fer forgé, les peintures glorifiant les saints et la tribune d'orgues ne sont que quelques témoignages de sa beauté architecturale...

Le XVIII^e, siècle d'or

Le XVIII^e siècle reste le « Grand Siècle » pour Bordeaux. Cet âge d'or brilla, tant par son dynamisme économique que par l'éclosion architecturale qui s'opéra, dirigée par les Intendants urbanistes tels que **Boucher** (1698-1782), **Dupré-Saint-Maur** (1732-1791), et surtout **Tourny** (1695-1760).

A l'aube de ces temps nouveaux, Bordeaux était encore une ville sans attrait, coincée dans ses remparts médiévaux. Elle étouffait et renonçait toujours à regarder vers le fleuve, et les Intendants, envoyés en province sur décision royale, prirent en main son indispensable aménagement... mais c'était sans compter sur les premières réticences au changement des autorités municipales.



La place de la Bourse est la première brèche dans les remparts du Moyen Âge et est destinée à servir de somptueux écrin à la statue équestre du roi de France Louis XV (en médaillon) détruite à la Révolution



Intendant de 1720 à 1733, **Claude Boucher** réalisa une oeuvre majeure de première ouverture de la ville, **la place Royale**, actuellement **place de la Bourse**.

Sa forme en hémicycle et son architecture classique en font aujourd'hui une des plus belles places de Bordeaux.

Offerte au roi **Louis XV**, dont la statue équestre occupait le centre, sa construction, dirigée par l'architecte **Jacques Gabriel** (1667-1742) débuta vers 1729. Ces maîtres d'oeuvre ont su créer une parfaite harmonie entre les trois corps de bâtiment décorés de frontons, de mansardes et de pots à feu.

Sculptée par **Gumery** (1827-1871) au XIX^e siècle **la fontaine des Trois-Grâces** remplace aujourd'hui la statue de **Louis XV**.

Depuis 2006, face à la **place de la Bourse**, nous profitons du **Miroir d'eau** aménagé sur une superficie de 3 450 mètres carrés. Il est le plus grand miroir d'eau du monde.

Le marquis de Tourny (1695-1760) succéda à **Claude Boucher**. Il fut intendant de 1743 à 1757 et demeure le plus célèbre aujourd'hui, car Bordeaux lui doit la majeure partie de sa transformation : les **allées de Tourny**, dans la perspective du **Grand-Théâtre**, aujourd'hui **Opéra de Bordeaux**; le tracé de cours et de places conçu pour aérer la ville (les places **Tourny**, **Gambetta**, **de la Victoire**); l'élévation d'arcs triomphaux ou de portes décoratives (portes **Dijaux**, **des Salinières** ou **de Bourgogne**, **d'Aquitaine**, **Cailhaud**, **la Monnaie**, **la Grosse-Cloche...**) bâties pour la plupart sur l'emplacement des portes médiévales...

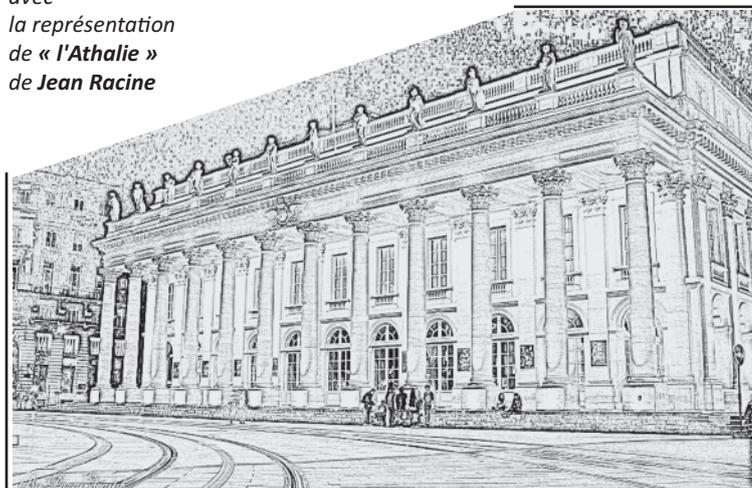
La démolition des **remparts**, suivi de celle du **Château Trompette**, quelques années plus tard par **Dupré de Saint-Maur** (1732-1791) eurent de grandes audaces, et Bordeaux, délivrée de son enceinte, osait maintenant regarder son fleuve sans crainte et s'offrait une magnifique façade de maisons sur les quais.

*Inaugurée en 1749, elle est le symbole de la prospérité de la ville. Successivement appelée **place Royale**, **place de la Liberté** pendant la Révolution, **place Impériale** sous Napoléon I^{er}, elle retrouve son nom initial à la Restauration. En 1848, à la chute de **Louis-Philippe I^{er}**, elle prend le nom de **place de la Bourse***

En 1746, la ville se dotait du **Jardin public**, espace vert à la française, dessiné par **Jacques Ange Gabriel**.

En 1780, l'inauguration du **Grand-Théâtre** laissait son architecte, **Victor Louis** (1731-1800) bien amer d'avoir trop longtemps lutté pour sa construction. La façade, dominée par les douze statues féminines (déesses et muses) offre une superbe colonnade corinthienne. A l'intérieur, l'escalier (dont s'inspirera **Garnier** pour construire l'**Opéra de Paris**) conduit à la salle agencée à l'italienne d'une capacité de 1 000 places.

Le Grand Théâtre de Bordeaux, commandé par le maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne, et édifié par l'architecte Victor Louis, a été inauguré le 7 avril 1780 avec la représentation de « l'Athalie » de Jean Racine



L'achèvement du **Palais Rohan** avait eu lieu deux ans auparavant. Il porte le nom du Prêlat qui le fit construire, l'**archevêque Ferdinand Maximilien Mériadeck** (1738-1813), **prince de Rohan**. Confié à l'architecte parisien **Etienne** (trop souvent absent), les travaux prirent fin sous la direction de son successeur **Bonfin** (1730-1814). Cet édifice de style classique abrite l'Hôtel de ville depuis 1835.

Bordeaux présente plus de 3000 mascarons



Allégorie de Bordeaux au 37, quai de Richelieu

Soixante ans avaient suffi pour transformer Bordeaux. Elle devint dès lors la ville d'architecture classique que nous connaissons aujourd'hui, avec « **ses mascarons** » taillés dans la pierre calcaire blonde, ses heurtoirs et ses ferronneries bleues, couleur de la ville, et ses maisons aux façades d'une élégance sobre... Bordeaux montrait alors son nouveau visage et perdait son allure médiévale.

En 1790, elle était devenue la troisième ville du royaume après Paris et Lyon.

Le commerce des îles : de nouveaux horizons

Audacieux dans le domaine architectural, le XVIII^e siècle fut aussi intrépide au niveau commercial, et jamais le port de Bordeaux ne fut plus prospère.

L'essor vint des voyages vers les îles et le Nouveau Monde : sucre de canne, coton, café, cacao, indigo, épices... arrivaient des Caraïbes, de la Louisiane, d'Afrique et des Antilles.

La flotte bordelaise emportait en échange le vin et les produits de sa province. Ce fut l'époque des expéditions lointaines et de cette soif de nouveaux horizons, mais aussi celle du commerce triangulaire et de la traite des Noirs autorisée par une ordonnance de 1716.

Le secret de la fabrication de l'**anissette** fut connu à ce moment-là par la Bordelaise **Marie Brizzard** qui l'obtint d'un Noir, reconnaissant des soins qu'elle lui avait prodigués à l'hôpital et qui donna ainsi son nom à la liqueur.

Des verreries fondées vers 1723 fournirent outre les bouteilles pour le commerce des vins mais aussi des carafes, des verres. Des industries, distilleries et constructions navales virent le jour.

La Révolution et les Girondins

En 1789, tout basculait. La Révolution mettait fin à la prospérité économique et à l'élan architectural. La France perdait ses colonies et Bordeaux ses débouchés commerciaux. Sous le gouvernement révolutionnaire de la Convention se forma le **parti des Girondins** nommé ainsi car la plupart de ses députés venaient de la Gironde



*Le Monument des Girondins
Dessin des chevaux en bronze placés sur les deux bassins à la base du monument*

Leur tendance modérée les opposa vite à celle plus violente des **Montagnards**. Dès 1793, ils s'élevèrent contre les excès du gouvernement, furent chassés de **la Convention** et beaucoup périrent sur l'échafaud. Les citoyens **Vergniaud** (1753-1793), **Gensonné** (1758-1793) sont restés célèbres ainsi que **Élie Guadet** (1758-1794) dont le dernier refuge sera son village natal de Saint-Émilion. Comme bon nombre de ses compagnons, la guillotine, élevée place Gambetta, l'attendait.

Le Monument des Girondins, bâti sur un large socle surmonté d'une colonne de 43 mètres de haut, et où culmine à plus de 50 mètres de hauteur la statue de la Liberté dominant la place des Quinconces. Il fut érigé en leur hommage de 1894 à 1902. Cette oeuvre commémorative est complétée par une fontaine d'où surgissent de magnifiques quadriges de chevaux marins.

Bordeaux au XIX^e siècle

Ce siècle fut de tous les maux et de tous les espoirs. Le blocus continental aggrava l'état du commerce et une série de fléaux



s'abattit sur le vignoble, et pourtant l'apparition du chemin de fer et la construction du **pont de pierre** en 1822 semblait relancer l'expansion bordelaise.

Les bateaux à vapeur supplantèrent les grands voiliers mais, malheureusement, la seconde moitié du siècle réservait de mauvaises surprises au commerce du vin, seule monnaie d'échange encore florissante à cette époque.



Bordeaux, une ville pour demain

Les guerres que Bordeaux a connues, celles de **1870**, de **1914-1918** et de **1939-1945** en ont fait par trois fois le refuge du gouvernement de la France occupée.

La ville bombardée pour la première fois dans la nuit du 19 au 20 juin 1940 a échappé à la douloureuse destruction que d'autres capitales ont subit. Mais l'occupation allemande est encore visible de nos jours par **la base sous-marine**, véritable forteresse de béton construite par les Allemands dans **le quartier Bacalan**, et qui sert aujourd'hui de lieu d'expositions.

Au lendemain de ces sombres années, Bordeaux a pris un nouveau départ relevant le défi de devenir une capitale à la pointe du progrès. Ville prospère, forte d'environ de plus de 700 000 habitants avec sa banlieue dénommée aujourd'hui **Bordeaux-Métropole**.

Le pont de pierre, conçu par les ingénieurs Deschamps et Billaudel, est le premier pont construit en ville, réglant enfin l'épineux problème de la traversée de la Garonne

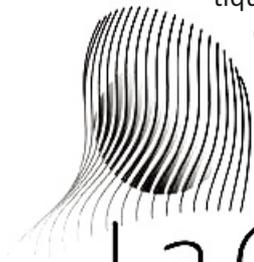
Bordeaux s'affirme comme la capitale de la **Région Nouvelle Aquitaine**. Largement ouverte vers l'extérieur grâce à sa façade maritime et consciente de ses atouts géographiques, elle a développé un dense réseau de communications routières, portuaires et aéroportuaires qui la relie au monde entier. **L'aéroport de Bordeaux-Mérignac**, la **gare Saint-Jean** qui accueille aujourd'hui le **TGV Atlantique** et plus récemment **la ligne à grande vitesse (LGV)** qui la situe à deux heures de Paris.

Le sport est aussi bien représenté avec **le stade Chaban-Delmas** d'abord, inauguré le 30 mars 1924, sur l'ancienne propriété **Lescure**, et reconstruit en 1933 dans le style art-déco, et maintenant le nouveau

stade Matmut-Atlantique inauguré le 18 mai 2015 (stade multi-fonctions : matches, concerts, événements d'entreprises) situé dans le **quartier de Bordeaux-Lac**.

N'oublions pas également le **port de Bordeaux-Le Verdon**, installation unique sur la façade atlantique.

Citons également une technopole de douze hectares, **Bordeaux-Technopolis**, qui rassemble en un même lieu des activités de recherche, de formation et de haute technologie. Leader européen au niveau aéronautique, spatial (**usines Marcel-Dassault**), électronique, chimique... mais aussi **Thalès** à Bordeaux-Mérignac, immense campus du futur.



La Cité du Vin un monde de cultures

Dans le domaine du bois, Bordeaux confirme aussi sa vocation de grand centre industriel. Ajouter à cela, elle se distingue également dans le domaine de la santé par la qualité de ses équipements hospitaliers appuyés par un secteur de recherche de pointe.

Parallèlement à sa reconnaissance industrielle, Bordeaux bénéficie d'un rayonnement culturel hérité du Moyen Âge. Son université fondée par l'**évêque Pey-Berland** (vers 1370-1458) en 1441 est l'une des plus anciennes de France et accueille ses étudiants sur un des plus vastes campus d'Europe.

De grandes écoles complètent ce potentiel universitaire (Magistrature, Arts et Métiers, Architecture, Commerce...).

Mais son prestige, Bordeaux le doit aussi à ses musées : **Le Musée d'Aquitaine, le Musée des Beaux-Arts, le Museum d'histoire naturelle, le Musée des Arts décoratifs...**

Installé dans les anciens entrepôts à épices, dans le quartier des Chartrons, le **Centre d'Arts plastiques contemporain (CAPC)**

présente des expositions d'avant-garde de renommée mondiale, notamment du **Metro-politan Museum of New York**. Ville de théâtre avec la **semaine SIGMA**, Bordeaux accorde à la musique tout autant d'intérêt.

Les infrastructures d'accueil, le **Parc des Expositions** (40 hectares), le **Palais des Congrès**, la **Patinoire** et tout récemment **l'Arena**, sans oublier les **châteaux viticoles** ouverts aux séminaires, qui permettent d'accueillir des salons, foires et congrès tout au long de l'année. Parmi ces manifestations, citons aussi **la Foire internationale de Bordeaux, Vinitech, Vinexpo, Technospace, Exp'Hôtel, le Salon du livre, la Fête du vin...**

Citons encore dans le quartier des Bassins-à-flots **l'I-Boat** et le **Musée Mer-Marine...** C'est aussi **la Cité mondiale du vin** avec son architecture futuriste inaugurée le 31 mai 2016, qui s'élève dans le quartier des Chartrons. Vaste ensemble de 2 hectares elle offre aux négociants, artisans et industriels du vin tout un ensemble de services, des salles de conférences, en passant par la dégustation des vins...

Sur la rive droite l'aménagement du **quartier de La Bastide**, confié à l'architecte espagnol **Ricardo Boffil**, est en pleine réalisation.

N'oublions pas, durant les années 1980, et sous la houlette de son ancien maire **Jacques Chaban-Delmas** (1915-2000), des architectures nouvelles (**quartiers du Lac, de Méria-deck, de Saint-Christoly**) qui voient le jour et alignent leurs tours géométriques aux baies vitrées et aux murs caméléons.



*Eglise Saint-Pierre
(XII^e siècle)*

Le quartier Saint-Pierre, coeur historique de la ville, contraste par ses étroites rues pavées, ses fontaines et ses balcons ornés de superbes ferronneries qui constitue aujourd'hui l'un des plus importants secteurs sauvegardés d'Europe.

Enfin Bordeaux c'est aussi un port de tourisme avec ses quais aménagés sur une longueur de plus de 4 500 mètres, qui accueille en plein centre ville de nombreux paquebots et voiliers (45 paquebots de croisières en 2018), venant de tous les pays du monde et qui déversent chaque année un flot d'innombrables passagers visitant la ville et les châteaux avoisinants dans le vignoble bordelais (un des principaux centres d'intérêt de la région).

Son rayonnement, aujourd'hui, Bordeaux le doit tout autant à son ancien maire, **Alain Juppé**, qui, par son audace et par

tous les travaux réalisés, a fait connaître la ville bien au-delà du département et de la région.

Au terme de ce périple, Bordeaux, capitale du plus vaste département de France, ne cesse de par sa richesse, sa diversité et sa situation géographique, d'émerveiller et de séduire ses habitants comme ses visiteurs. ■F.C.

Sources :

Internet et « Bordeaux et la Gironde » par J.-P. Bouchard et A. Larivière.

* * * *

1787 : Incendie de la Cathédrale Saint-André à Bordeaux

Ci-dessous, lettre datée du 27 août 1787, écrite par l'intendant **Le Camus de Néville** et adressée au **baron de Breteuil**, secrétaire d'État auprès du roi

“ Je suis dans la triste nécessité d'avoir l'honneur de vous informer d'un événement malheureux récemment arrivé dans cette ville. Avant hier, vers neuf heures du matin, le feu a pris à la charpente de la couverture du chœur de l'église métropolitaine Saint-André par l'imprudence des couvreurs qui travaillaient à des réparations nécessaires. La couverture entière était en plomb et l'activité du feu, augmentée encore par un vent violent, fut telle qu'en moins d'une heure toute la charpente fut la proie des flammes sans qu'on pût y mettre obstacle malgré la sévérité et la multiplicité des secours, parce que le déluge de plomb fondu qui coulait de toutes parts empêchait de les rendre efficace. Heureusement, il survint pendant l'incendie une pluie abondante et ce fut le salut, non seulement des maisons du voisinage, mais encore de l'église que l'on pouvait craindre de voir embraser entièrement parce que déjà le feu était prêt à se communiquer à la nef et aux alentours. ”

Les deux architectes de la ville **Richard-François Bonfin** et **François Lhote** estiment les dégâts à plus de 182 000 livres tournois.



Le **25 août 1787**, suite à un accident de soudure, **la cathédrale Saint-André** s'embrase.

Charpente et chœurs sont détruits.

La restauration sera décidée par décret en 1808.

Plus tard, en mars 1820, un ouragan emportera le fronton nord sur les voûtes qui ne tiendront pas, et la foudre s'abattra sur une des flèches.

Malgré tout, **Saint-André** est aujourd'hui toujours debout et a certainement eu une pensée pour sa grande sœur, le 15 avril dernier, avec l'incendie de **Notre Dame de Paris...**

Sources : Mémoire de Bordeaux

Le Généalogiste professionnel



“

Quant les associations généalogiques classiques n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour des recherches spécifiques et approfondies, il est possible de faire appel à un généalogiste professionnel...

Sa compétence peut coûter cher même si ces professionnels « de l'histoire familiale » peuvent au final nous être utiles. D'où l'utilité de se pencher sur la question.

Mais, avant tout, il convient de savoir à quel généalogiste on s'adresse.

Certes, le **généalogiste successoral** et le **généalogiste familial** ont un point commun : tous deux effectuent des recherches pour retrouver certains membres d'une famille. La ressemblance s'arrête là. Leurs objectifs et leurs métiers diffèrent.

Les uns, le plus souvent sollicités par des notaires, se mettent en quête pour retrouver des héritiers vivants; les autres, à la demande de particuliers désireux de mieux connaître leur histoire, fouillent le passé familial...

”



Nous espérons que ce dossier, repris dans la revue « Que Choisir », n° 153, du mois de janvier dernier, puissent vous donner quelques indications sur les différentes démarches que vous pourriez accomplir...

Le généalogiste successoral

« Une succession est parfois compliquée. Le généalogiste successoral peut alors s'avérer un allié utile en permettant au notaire de retrouver tous les intéressés »

Généralement, c'est le notaire chargé du règlement de la succession qui recherche les héritiers d'un défunt. Il croise différentes sources mises à sa disposition afin de prouver la parenté et la vocation successorale des héritiers : informations fournies par les autres héritiers et les proches du défunt, livret de famille, actes d'état civil... Mais il se trouve parfois démuné face à la complexité de certaines situations.

« C'est au généalogiste de faciliter le travail du notaire »

Par exemple, aucun héritier ne se présente; ou il a du mal à pister tous les héritiers, qui ne vivent pas obligatoirement en France ou qui, en raison de secrets de famille bien gardés, sont demeurés cachés (des demi-frères ou soeurs certes reconnus et donc qui ont le droit d'hériter, mais qu'un parent a tenu à l'écart de sa nouvelle vie).

Six mois pour régler une succession ?

La règle des six mois après un décès est en réalité un délai fiscal durant lequel les héritiers doivent s'acquitter des droits de succession auprès de l'administration. Cela suppose que le notaire a pu identifier tous les héritiers, les éventuels légataires et qu'il soit en possession de l'estimation de la totalité des biens mobiliers et immobiliers.

La déclaration de succession doit alors être déposée auprès de l'administration fiscale dans les six mois suivant le décès afin des les droits de succession soient réglés dans ce laps de temps.

En cas de difficultés pour retrouver tous les intéressés à une succession, le délai de six mois démarre une fois le dernier héritier retrouvé, ce qui survient parfois des années après le décès en cas de succession compliquée ou en cas de déshérence, c'est-à-dire lorsque l'on ne connaît pas tous les héritiers.

« En moyenne, une succession pour laquelle intervient un généalogiste se règle entre deux ou cinq ans. Il n'est cependant pas rare qu'un dossier s'éternise, notamment si, par exemple,

l'un des héritiers présumés décède, auquel cas il faut chercher ses ayants droit. Ou encore si un héritier a été placé sous mesure de protection, car il sera alors nécessaire de demander l'accord du juge des tutelles, soit six mois à une année de délai supplémentaire », explique Jean-Luc Boidé, généalogiste successoral à Courbevoie (92).

Qui fait appel à lui ?

● **Le notaire.** - Le premier acte que doit dresser un notaire en charge d'une succession, c'est l'acte de notoriété. Ce document liste les héritiers et atteste de leur qualité à recueillir les biens du défunt. Lorsque aucun héritier ne se manifeste (on parle alors de succession « vacante », « en déshérence ») ou lorsque, au moment d'établir la liste des héritiers appelés à recueillir la succession et de finaliser l'acte de notoriété, le notaire a un doute, il peut mandater un généalogiste.

Des enfants nés d'un autre lit et reconnus peuvent avoir été tenus à l'écart de la nouvelle vie du parent, quelque peu effacée par les enfants suivants et pas tenus au courant de son décès. Rappelons que la loi française autorise la succession jusqu'au sixième degré (les fameux cousins issus de germain, arrière-petits-neveux...).

Devant la difficulté à établir la liste des ayants droit, il peut arriver (et c'est de plus en plus fréquent) que le notaire demande à ceux qui sont présents de se tourner directement vers le généalogiste de leur choix.

● **L'agent immobilier.** - Pour recherche le ou les propriétaires d'un bien immobilier abandonné, si des acquéreurs sont intéressés, un agent immobilier peut demander les services d'un généalogiste.

● **L'État.** - Il peut également solliciter un généalogiste, via notamment l'administration des domaines.

● **L'administration judiciaire.** - Un administrateur judiciaire privé mandaté par un magistrat peut faire appel à un généalogiste quand un bien présente un danger pour autrui ou si les charges de copropriété ne sont plus payées et que son propriétaire est introuvable.

« Les successions se font majoritairement entre héritiers en ligne descendante (les enfants et petits-enfants héritent), parfois ascendante (les parents ou grands-parents héritent). Les personnes sont descendants ou ascendants ont généralement organisé leur succession par voie de testament. Ces situations sont donc plutôt simples. En revanche, les successions en ligne collatérale (frères, soeurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines) ou dans les familles recomposées, peuvent nécessiter l'aide d'un généalogiste pour finaliser la liste des héritiers. Dans une étude de notaire, cela n'arrive qu'une à trois fois par an », explique Antoine Dejoie, notaire à Vertou, près de Nantes (44).

BON A SAVOIR

Dans le cadre d'un dossier de succession qui lui serait confié, un avocat peut aussi être mandaté par des héritiers pour saisir un généalogiste

Se passer de ses services ?

Si un généalogiste vous annonce que vous êtes héritier d'une personne décédée et vous propose de signer un contrat de révélation de succession, prenez le temps de vous renseigner avant de signer.

La première chose à faire, si vous n'avez aucune idée de l'identité du défunt, est de questionner la famille proche pour remonter vous-même les pistes possibles, et de consulter les actes de décès dans une commune. Vous pouvez aussi interroger le Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), par courrier ou via www.adsn.notaires.fr (à ce jour ce service est facturé 18 €), mais pour cela, vous devez avoir une idée d'une personne qui aurait pu vous léguer un bien ou une somme d'argent. Ce fichier permet de retrouver un testament ou des actes exprimant les dernières volontés du défunt et dont vous seriez éventuellement bénéficiaire.

Attention, pour effectuer ces démarches, vous devez connaître le nom du testateur (celui qui a rédigé le testament et pouvoir fournir son acte de décès (toute personne peut se procurer cet acte à la mairie du lieu de décès, sans avoir à justifier sa démarche).

« Signer un contrat de révélation n'est pas une obligation »

En retour, le service du fichier des testaments ne vous communiquera que le nom de l'étude notariale détentrice du testament et ses coordonnées. Elle seule, en effet, est habilitée à vous révéler si vous êtes légataire ou non du défunt.

Autre solution : jouer la montre et laisser le notaire vous contacter, ce dernier y sera obligé dès lors que le généalogiste vous aura retrouvé. Néanmoins, une fois la succession réglée, vous risquez d'être assigné par le généalogiste qui voudra faire reconnaître au tribunal qu'il a travaillé dans l'intérêt de l'héritier ou du légataire. Mais il devra démontrer que sans lui celui-ci n'aurait jamais connu sa qualité d'héritier. Si c'est le cas, les juges ordonneront au notaire de le payer sur le fondement de la gestion d'affaires. Les sommes sont alors en général moins élevées que celles prévues par les contrats de révélation.

Ses moyens d'investigation

Les généalogistes successoraux remontent un peu moins loin dans le temps que les généa-

logistes familiaux. Dans la mesure où ils recherchent des héritiers, leurs investigations vont rarement plus loin que le XX^e siècle, voire le XIX^e siècle.

« Certains registres d'état civil sont diffusés en ligne »

Tels des détectives, ils mènent des enquêtes de voisinage, interrogent un employeur et surtout fouillent dans les registres d'état civil, en France comme à l'étranger. Tous les actes ne sont pas encore numérisés et, en France, seuls les registres d'état civil vieux de plus de 75 ans, parfois 100 ans, sont diffusés en ligne.

En effet, le code du patrimoine fixe à 75 ans le délai de libre communicabilité de ces documents. Par ailleurs, des recommandations de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) et de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) s'opposent à la diffusion sur internet de données concernant des personnes susceptibles d'être encore en vie.

Les généalogistes successoraux décortiquent aussi les archives d'enregistrement des actes passés devant notaire (contrats de mariage, mutations, donations, testaments...) qui sont communiqués après un délai de 50 ans.

* * *

Le généalogiste familial

« Le généalogiste familial intervient à la demande des particuliers.

Il va remonter le temps, parfois très loin, jusqu'au XVII^e siècle, pour pouvoir dessiner l'arbre généalogique d'une famille, mais pas seulement »

Les domaines couverts par le généalogiste familial sont divers. Il peut être amené à rechercher des parentés lointaines, ascendants ou descendants, cousins... et aider à organiser un voyage généalogique, des cousinades.

« Le demandeur peut certes être animé par la simple curiosité, mais aussi effectuer ses recherches pour faire jouer des droits. Par exemple, une personne née à l'étranger veut récupérer un acte établissant que l'un de ses parents est bien français, ce qui lui permettra de revendiquer la nationalité française », illustre Murièle Gadaut du cabinet de généalogie « Des racines et des actes », à Paris (75).

BON A SAVOIR

Recherches successorales ou familiales, selon la complexité des situations et des familles, de leur éparpillement dans le monde, les investigations peuvent nécessiter des mois, voire des années

Le généalogiste familial peut également se transformer en généalogiste foncier lorsqu'on lui demande de retracer l'histoire d'un bâtiment, de retrouver des propriétaires antérieurs, des plans, la trace de travaux effectués... ou encore aider à prouver qu'une servitude, notamment un droit de passage, existait sur un terrain.

Un généalogiste familial peut enfin apporter son expertise dans le cas d'une procédure de relèvement de nom. En clair, afin qu'un nom de famille en voie d'extinction ne disparaisse complètement, une personne, à même de justifier de son degré de parenté par rapport au dernier titulaire du nom revendiqué, peut entamer des démarches auprès du ministère de la justice afin de récupérer ce nom à la place ou à côté du sien. Grâce à un généalogiste qui prendra en considération l'ensemble des branches de ses ancêtres, le demandeur pourra ainsi établir l'extinction ou le risque d'extinction du nom qu'il sollicite et bien sûr ses liens avec ce nom.

Ses moyens d'investigation

Les généalogistes familiaux, comme les historiens, sont amenés à remonter le temps, parfois jusqu'au XVII^e siècle.

Ils n'hésitent pas à regarder du côté des registres paroissiaux quand, avant la révolution, l'Église était la seule à tenir à jour la liste des mariages, baptêmes et enterrements. Des documents qui sont rarement numérisés. Il leur faut donc souvent se déplacer pour les consulter.

Ils peuvent aussi consulter les archives militaires pour reconstituer le parcours d'un soldat, mais également le cadastre pour remonter l'histoire d'une bâtisse.

* * *

Le profil du généalogiste

« Même si la profession n'est pas réglementée, il existe des règles de déontologie. Le contrat de révélation de succession, notamment, est encadré »

Historien, juriste ou touche à tout sans nécessairement de diplôme, chacun est en mesure de s'auto-proclamer généalogiste et d'ouvrir un cabinet et un site internet pour « capter » les clients : notaires ou particuliers. La porte ouverte aux abus ou tout simplement à l'incompétence.

Un généalogiste de confiance

Il n'existe toujours pas de diplôme d'État reconnaissant les compétences d'un généalogiste successoral, familial ou foncier. La généalogie, même successorale, n'est pas une profession judiciaire réglementée comme peuvent l'être celles de notaire, d'huissier ou d'avocat. La profession a cependant fait des efforts pour se structurer en s'organisant en chambres syndicales et en édictant des règles de conduite dans des chartes. Parmi les plus reconnues, on peut citer la Chambre des généalogistes successoraux de France, la Chambre des généalogistes professionnels (successoraux et familiaux - CGP), l'Alliance syndicale des professionnels de la généalogie (ASPG), la Chambre syndicale des généalogistes et héraldistes de France... Toutes proposent un annuaire de leurs affiliés.

Ces structures peuvent exercer un contrôle disciplinaire sur les membres qui manqueraient aux règles déontologiques. On peut toujours demander à vérifier si le généalogiste possède une carte professionnelle ou est membre d'un syndicat.

Le mandat de notaire

En matière de succession, le notaire qui ne parvient pas à établir avec certitude la dévolution successorale, mandate un généalogiste.

Souvent, ce mandat prend la forme d'un simple courrier dans lequel le notaire charge le généalogiste de rechercher les héritiers. A ce stade, il n'y a pas de rétribution du généalogiste. Ce n'est pas le notaire qui rémunère son travail. Le généalogiste sera rémunéré à l'issue du règlement de la succession par les héritiers et légataires retrouvés et qui acceptent la succession. A noter que le généalogiste est soumis à une simple obligation de moyens et non de résultat : il doit tout mettre en oeuvre pour parvenir à un résultat mais il n'est pas tenu d'aboutir.

Quatorze jours pour réfléchir

Une fois mandaté et son travail de recherche achevé, le généalogiste propose un contrat de révélation de succession aux bénéficiaires retrouvés. Pour ce faire, il doit avoir été mandaté par toute personne qui a un intérêt direct et légitime à l'identification des héritiers ou au règlement de la succession, généralement un notaire.

BON A SAVOIR

En chiffres

3 %

C'est le pourcentage de successions dans lesquelles les généalogistes sont appelés à intervenir

Le généalogiste qui se ferait rémunérer sans avoir été préalablement mandaté s'exposerait à devoir restituer les honoraires perçus. Cette règle a été motivée par la volonté de mettre fin à certaines pratiques douteuses par lesquelles des personnes sans lien avec la succession renseignaient des généalogistes sur de potentielles affaires.

Une fois l'héritier découvert, le généalogiste l'informe du fait qu'il est susceptible d'être bénéficiaire de droits successoraux. Il lui propose alors de signer un contrat dit « de révélation de succession ». Dans ce document, le généalogiste s'engage à révéler ses droits à l'héritier et à l'aider à les prouver. En contrepartie, l'héritier promet de payer le généalogiste des honoraires dont le montant est généralement un pourcentage de l'actif net successoral, soit la part que l'héritier devrait percevoir une fois les droits de succession déduits (60 % pour des parents au-delà du quatrième degré après un abattement de 1 594 €).

« Le contrat est soumis au droit de la consommation »

Le contrat de révélation de succession est soumis au droit de la consommation, qui impose un certain nombre de mentions obligatoires relatives notamment au service proposé et au prix. Dans la mesure où le généalogiste contacte les personnes par téléphone, courrier et généralement en se déplaçant chez elles, il s'agit de démarchage à domicile et le signataire bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la signature. Le contrat doit comporter un formulaire permettant à l'héritier de faire valoir ce droit de rétractation. Le non-respect de ces obligations peut entraîner la nullité du contrat.

En dépit de la pression souvent exercée par les généalogistes successoraux, rappelons qu'il n'y a jamais d'urgence à signer un tel contrat avant, il faut se renseigner pour tenter de remonter soi-même la piste du défunt.

La signature d'une procuration

Une fois le contrat de révélation de succession en poche, le généalogiste propose à l'héritier de le représenter au cours des opérations liquidatives. L'héritier est alors fortement incité à signer une procuration autorisant le généalogiste à intervenir, en qualité de mandataire, pour toutes les opérations susceptibles de constituer le règlement successoral. Il n'y a aucune obligation à parapher ce deuxième contrat « mais c'est fortement

conseillé, prévient Jean-Luc Boidé, le notaire préférant avoir affaire à un seul interlocuteur qu'à une succession dispersée. C'est, a priori, le gage d'un règlement plus rapide ». Mais pour les héritiers, c'est aussi une façon de perdre la main sur le dossier... Un bien de la succession pourra, par exemple, être vendu sans leur accord et sans même qu'ils en soient avisés. Même si, pour ce genre d'acte important, un généalogiste sérieux fait signer une procuration spécifique en plus de la procuration générale.

A quel coût ?

Les tarifs des généalogistes sont libres. Ils peuvent considérablement varier d'un professionnel à l'autre. En matière de succession, le coût est généralement calculé sous forme de forfait. En échange de la divulgation aux héritiers des informations recueillies, l'usage veut que le généalogiste perçoive un pourcentage de l'actif net successoral, soit sur la part que l'héritier devrait recevoir une fois les droits de succession déduits (60 % pour des parents au-delà du quatrième degré après un simple abattement de 1 594 €...). La part du généalogiste peut aller de 10 % à 50 %. Elle est d'autant plus élevée que l'actif successoral est faible et que la parenté entre le défunt et l'héritier est éloignée et donc difficile à établir. Il est fortement conseillé de discuter ce pourcentage.

Pour une même succession, chacun peut négocier de son côté et le pourcentage peut varier de l'un à l'autre. Les frais incluent la révélation et la procuration.

Exemple : Sur une succession de 100 000 € que le fisc ponctionnera de 60 000 €, si le généalogiste réclame des honoraires qui s'élèvent à 40 %, l'héritier ne percevra au final que 24 000 € (60 % de 40 000 € que le fisc a laissés). De son côté, le généalogiste empochera 16 000 € d'honoraires.

A noter qu'aucun honoraire ne doit être versé au généalogiste tant que l'héritier n'a pas perçu sa part de la succession. Il est donc payé qu'à l'issue du dossier, parfois des années après ses premières investigations. Un élément qui devrait pousser les généalogistes à hâter leurs recherches.

En cas de succession déficitaire, le contrat de succession précise que le généalogiste ne sera pas payé. Il aura donc effectué des recherches pour rien.

BON A SAVOIR

Aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, et aucun remboursement de frais ne sont dus aux personnes qui ont entrepris ou se sont prêtées à des recherches sans avoir été préalablement mandatées par un notaire ou toute autre personne intéressée à la succession (Art. 36, loi 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités)

Pour un généalogiste familial, mandaté par un particulier, il est conseillé de faire établir au moins deux ou trois devis. Ils sont calculés à l'heure ou au forfait : entre 200 et 300 € la journée de recherche par exemple ou 1 650 € une généalogie ascendante sur six générations. Bien entendu, le généalogiste familial peut percevoir un acompte avant la conclusion de ses investigations et le solde à l'issue de son travail.

En cas de litige...

Un généalogiste qui force la main à un héritier déjà au courant de la succession qu'il prétend lui présenter, des honoraires disproportionnés par rapport aux recherches entreprises... On peut avoir des griefs vis-à-vis de certains généalogistes. Si le dialogue et la négociation n'aboutissent pas, il est possible de demander une médiation auprès du syndicat auquel appartient le professionnel. Cette démarche est gratuite. Quand toutes les négociations se sont soldées par un échec, avec l'aide d'un avocat, il reste à saisir le Tribunal de grande instance (TGI) pour demander soit la nullité du contrat de révélation ou, si le juge estime qu'il est valable, une réduction de prix. C'est le cas quand la rémunération est exagérée au regard du service rendu. Ainsi, des juges ont diminué de moitié des honoraires initialement fixés à 60 000 €. Ils sont passés à 30 000 € (*Cour de cassation du 21 février 2006*).

En revanche, une héritière a été condamnée à payer un généalogiste alors qu'elle s'était signalée au notaire en charge de la succession avant que celui-ci ne mandate le généalogiste. Ce dernier avait retrouvé 21 autres cousins et les juges ont estimé que c'était grâce à lui que la succession avait pu être bouclée et que l'héritière qui n'avait pas signé le contrat de révélation a enfin pu récupérer sa part de gâteau (*Cour de cassation du 9 juin 2017*). Les juges ont tout de même réduit les honoraires de 50 000 € à 35 000 €.

Dans une autre affaire, les magistrats ont purement et simplement déclaré nul un contrat qu'un généalogiste avait fait signer à une personne, sa qualité d'héritière ne nécessitant aucunement le recours aux services de généalogistes en raison des relations étroites qu'elle entretenait avec la défunte, aux obsèques de laquelle elle avait d'ailleurs assisté... Le contrat de révélation a donc été jugé sans objet (*Cour de cassation du 5 juin 2008*).

ADRESSES UTILES

● La Chambre des généalogistes professionnels (CGP)

Tél. 01.46.94.68.31
www.cgpro.org

● La Chambre des généalogistes successoraux de France

Tél. 01.49.54.75.75
www.chambre-genealogistes.com

● L'Alliance syndicale des professionnels de la généalogie (ASPG)

Tél. 06.24.26.69.41
www.alliancegenea.fr

● La Chambre syndicale des généalogistes et héraldistes de France

Tél. 01.42.60.02.04
<http://genealogistes-france.org>

TÉMOIGNAGE

« Six ans d'attente et toujours rien »

Un matin, la veille du 14 juillet 2012, occupée à préparer un départ en vacances en Italie, Mireille reçoit un coup de fil d'une étude de généalogie. On lui annonce que sa mère, âgée de plus de 90 ans et qui vit chez elle, est susceptible d'hériter d'une personne de sa famille. Selon les affirmations de son interlocuteur, sa mère serait l'héritière la plus directe avant deux autres héritiers également intéressés à la succession.

Surprise, Mireille explique qu'elle s'apprête à emmener sa mère en vacances. Le généalogiste se propose de passer dès l'après-midi les rencontrer. Il suggère de faire signer rapidement à l'intéressée un contrat de révélation de succession où le cabinet s'octroie 47 % du montant de la succession.

Après avoir négocié les honoraires à la baisse et les avoir ramenés à 40 %, le 17 juillet, le contrat de révélation est signé et Mireille et sa mère partent en vacances en sachant juste que l'héritage promis provient d'une petite cousine jamais rencontrée mais qui étrangement habitait à quelques pas de chez elles à Chaville, en région parisienne...

La parente éloignée possédait 165 000 € d'économies placées en banque et un appartement joliment situé dans la ville et près du bois.

De retour de vacances, le généalogiste revient à l'assaut pour cette fois faire signer un pouvoir qui lui permettra de représenter l'héritière dans la succession et d'agir « plus efficacement » à sa place.

Croyant faciliter le règlement de la succession, la mère de Mireille signe.

En 2014, après des prétendues difficultés pour vendre le logement, l'appartement est proposé aux enchères, sans que les héritiers n'aient leur avis à donner. Surprenant, car d'après Mireille, ce logement pouvait se vendre facilement en agence. Il est finalement adjugé 240 000 €, un prix en dessous du marché selon Mireille qui ne comprend pas pourquoi sa mère n'a pas eu son mot à dire en tant qu'héritière. Et depuis, plus de nouvelles du généalogiste qui là encore se montre moins empressé à informer qu'à faire signer le contrat de révélation et la procuration.

La maman de Mireille est aujourd'hui âgée de 99 ans.



Liste de nos questions-réponses traitées depuis notre précédente revue

177/2019 - **AQUART/CAUSSADE** (Dossier traité par **Philippe**)

Question : Cherche CM passé devant Me BERNARD (3 E 13542), le 26 juin 1723, de Raymond AQUART et d'Elisabeth CAUSSADE.

Réponse : Le 26 juin 1723, devant M^e BERNARD, CM de Raymond AQUART, bourgeois et négociant à Bordeaux (33), paroisse Saint-Michel, fs de Jean et de Thoinette MICOULEAU, et Elisabeth CAUSSADE, fa de André, bourgeois et négociant à Bordeaux (33), et de feu Jeanne VOULTE.

176/2019 - **ARNAUDIN/BELLOUS** (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche X, à Saint-Seurin-de-Bourg (33), de Léonard ARNAUDIN et de Marie BELLOUS.

Réponse : Le 20 Germinal An XI (10 avril 1803) (4 E 3833, image 73), à Saint-Seurin-de-Bourg (33), X de Léonard ARNAUDIN, cultivateur, fs de Jean, décédé, et de Catteline RENAUX, et Marie BELLOUS, fa de Jacques, décédé, et de Marie RENAUX.

077/2019 - **BALGUERIE/LARROQUE** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM enregistré le 23 décembre 1733, au bureau de Bordeaux (33), de Jean BALGUERIE, négociant, et de Catherine LARROQUE. Le mariage a été célébré à Bordeaux (33) le 15 mai 1734.

Réponse : CM passé le 16 décembre 1733 devant Pierre DOLLE (3 E 24957), entre Jean BALGUERIE et Catherine LARROQUE.

014/2019 - **BERNARD/SEURIN** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM de Jean BERNARD et de Catherine DEBRENS.

Réponse : CM passé le 6 juillet 1748, devant Mathurin DUSAUT (3 E 58448), entre Jean BERNARD, habitant Izon (33), fils de Henry et de Jeanne TECHENEY, et Catherine DEBRENS, habitant Fronsac (33), fille de (†) Jean et de Jeanne PERRET.

Relevés effectués par
CAUBIT Martine
M^{me} CAZABAN
DUBOIS Éric
LEURET Anne
SAVIGNAC Philippe

“ Les questions/réponses doivent être rédigées très lisiblement. Inscrire les noms en majuscule et les prénoms en minuscule. Toujours indiquer une date, même approximative, ainsi qu'un nom de lieu. Rester bref dans les questions et prendre modèle sur les autres questions déjà publiées. Pour tout courrier concernant cette rubrique, inscrire votre nom, prénom, n° d'adhérent. Si ces consignes ne sont pas respectées, les questions risquent de ne pas paraître dans notre revue ou de prendre du retard. Merci de votre compréhension.. ”

108/2019 - **CAZADE/LATIE** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e Pierre ROUMAZEILLES, le 22 novembre 1729, entre Bernard CAZADE et Jeanne LATIE.

Réponse : CM passé le 20 janvier 1729, devant M^e Pierre ROUMAZEILLES (3 E 46685), entre Bernard CAZADE, brassier, habitant Le Nizan (33), fils de (†) Bernard et de Marie LATIE, et Jeanne LATIE, habitant Le Nizan (33), fille de Joseph et de Marie LATRILLE, Le Nizan (33).

104/2019 - **CHEVASSIER/MOUSTIER** (Dossier traité par **Philippe**)

Question : Cherche CM passé devant M^e LUSSAC, à Aillas (33), le 22 novembre 1736, de Jean CHEVASSIER et de Anne MOUSTIER.

Réponse : Envoyé directement à l'adhérent.

126/2019 - **CHEVRET/RAMPLOU** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant Me MATHIEU, à Bordeaux (33), le 13 juillet 1823, de André CHEVRET et de Marguerite RAMPLOU.

Réponse : CM passé le 13 juillet 1823, devant M^e Jean-Baptiste MATHIEU (3 E 42183), entre André CHEVRET, journalier, habitant Bordeaux (33), fils de (†) Toussaint et de Sabine YTIE, et Marie-Marguerite RAMPLOU, habitant Bordeaux (33), fille de (†) Fleurian et de (†) Marguerite BOURA.

152/2019 - **DELAS/DOUX** (Demande de **Nadine CAZABAN**, adhérente 1777)

Une bouteille à la mer : Je cherche le décès du couple Bernard DELAS et de Françoise DOUX, décédés entre 1785 et 1792. Des premières recherches me dirigent vers la commune de Grignols (33) et de Bordeaux (33). Or, les registres 1783/1792 n'existent ni à Grignols, ni à Bordeaux. Ce couple a deux enfants, mineurs, aux décès des parents. Un curateur a été nommé. Il s'agit du Sr Étienne VIGNEAU, de Grignols. Merci d'avance pour les renseignements que vous pourrez m'apporter ? Si vous avez étudié ces patronymes.

152/2019 - **DUBOSQ/LABAN** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM du 27 décembre 1715, passé devant M^e LUCBERT, à Maseilles (33), de Bernard DUBOSQ et de Anne LABAN.

Réponse : CM passé le 27 décembre 1715, devant M^e Pierre ROUMAZEILLES (3 E 21376), entre Bernard DUBOSQ, valet, fils de (†) Helliot, et Anne LABAN, veuve Pierre BESIADÉ.

134/2019 - **DUFILLOL/MOTHES** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé le 28 novembre 1752, devant M^e ROUMAZEILLES, à Bernos-Beaulac (33), de Jacques DUFILLOL et de Jeanne MOTHES.

Réponse : CM passé le 28 novembre 1752, devant M^e Pierre ROUMAZEILLES (3 E 46697), entre Jacques DUFILLOL, brassier, habitant Lucmau (33), fils de (†) Antoine et de Guiraude DUFIEUX, et Jeanne MOTHES, habitant Lucmau (33), fille de Jean et de (†) Jeanne BOUEY.

25^e
SALON & CONGRES NATIONAL DE GENEALOGIE
SCONTRI E CUNGRESSU NAZIONALE DI GENEALUGIA
AJACCIO PALAIS DES CONGRES
AJACCIU PALAZZU DI I CUNGRESSI

11-13 OCTOBRE 2019

"La Corse, une terre, une histoire, une culture et une généalogie à découvrir"
"A Corsica, una terra, una storia, una cultura è una genealogia da scoprire"

PROGRAMME
11 OCTOBRE
DECOUVERTE DE LA CORSE
12 OCTOBRE
10.00 MATINEE FEDERALE
10.00-18.00 SALON
13 OCTOBRE
10.00-18.00 SALON

CONTACT: www.corsicagenealogia.com Email: corsicagenealogia@orange.fr Tél.: 06 80 07 67 99

097/2019 - DUBA (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche toutes informations sur Louis DUBA, parti de Bordeaux (33) pour Buenos-Aires (Argentine) le 17 février 1882.

Réponse : Le 17 février 1882 départ de Louis DUBA du port de Bordeaux (33), 30 ans, avec un lieu de naissance inconnu et une profession de commerçant (renseignements trouvé sur le site CELMA - <https://cemla.com/buscador/> -).

085/2019 - DUBOIS/SAUZES (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant Me PARRAN, en 1695, de François DUBOIS et de Suzanne SAUZES.

Réponse : CM passé le 27 décembre 1695 devant M^e Etienne PARRAN (3 E 13008) entre le Sieur François DUBOIS (s), bourgeois et marchand de Bordeaux (33), et y habitant paroisse Sainte-Colombe, fils de Léonard, bourgeois et marchand de Bordeaux (33), et de Catherine RECULES, et Suzanne SAUZES, native et habitant Bordeaux (33), paroisse Saint-Rémy, fille d'Antoine, bourgeois et marchand de Bordeaux, et de (†) Catherine LACOSTE.

139/2019 - ESPAGNET/DUBOURG (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e Pierre RICHARD, à Bazas (33), le 19 janvier 1726, de Jean ESPAGNET et de Marie DUBOURG.

Réponse : CM passé le 19 janvier 1726, devant M^e Pierre RICHARD (3 E 34278), entre Jean ESPAGNET, dit Toumazet, laboureur, habitant Bazas (33), et Marye DUBOURG, habitant Bazas (33), fille de Martin et de Jeanne MATHA.

135/2019 - FAUX/MASSE (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche mariage en 1756, à Lestiac-sur-Garonne (33), de Gérard FAUX et de Marie MASSE.

Réponse : Le 6 juillet 1756, à Lestiac-sur-Garonne (33), mariage de Gérard FAUX et de Marie MASSE (sans autres renseignements).

151/2019 - FENY/DUBURGA (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche mariage de Jean FENY et de Marie DUBURGA, en 1773, à Blésignac (33).

Réponse : Le 16 février 1773, à Blésignac (33), mariage de Jean FENY, fs de Bernard et de Guillemette ROBERT, et Marie DUBURGA, fa de Pierre (†) et de Antoinette DEMPTOS.

115/2019 - FOUSSAT/BIREAU (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM de Jean FOUSSAT, bourgeois et marchand de Bordeaux (33), et de Marguerite BIREAU. Mariage célébré le 7 septembre 1761, à Faleyras (33).

Réponse : Contrôle des actes des notaires (2 C 1935). Contrat de mariage passé le 1^{er} août 1761 devant M^e Jean LARROQUE, notaire à Targon (33), entre Jean FOUSSAT, marchand de la ville de Bordeaux (33), et D^{lle} Marguerite BIREAU, de Faleyras (33). Malheureusement l'année 1761 de ce notaire est manquante.

139/2019 - GARBAYE/LABESQUE (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e Pierre ROUMAZEILHES, à Bernos (33), le 8 juillet 1743, de Bertrand GARBAYE et de Catherine LABESQUE.

Réponse : CM passé le 8 juillet 1743 devant M^e Pierre ROUMAZEILHES (3 E 46693), entre Bertrand GARBAYE, habitant Captieux (33), fils de Léonard et de Marquine DOUIC, et Catherine LABESQUE, habitant Lucmau (33), fille de Jean et de Bertrande CONFREDE.

Seuls les adhérents ont le droit de poser des questions mais tous les lecteurs peuvent participer à l'entraide.

Si vous avez étudié ces familles nous vous remercions de nous faire part de vos informations

Rappel : trois questions par revue

Celles-ci doivent nous parvenir un mois avant la mise sous presse de la prochaine revue

108/2019 - **GARBAYE/DUSSILLOL** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e Georges ESPAGNET, le 12 janvier 1776, entre Étienne GARBAYE et Marquine DUSSILLOL.

Réponse : CM passé le 12 janvier 1776, devant M^e Georges ESPAGNET (3 E 22034), entre Étienne GARBAYE, brassier, habitant Captieux (33), fils de Bertrand et de Catherine LABESQUE, et Marquine DUSSIGNOL, fille de (†) Jacques et de Jeanne MOTHES.

109/2019 - **GOMENDIO** (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche acte de décès, entre 1876 et 1885, à Bordeaux (33), de Martin-Esteban GOMENDIO, né à Berriz, en Espagne, le 3 août 1821. Soldat carliste, il se réfugia en France à la fin de la Troisième Guerre carliste en 1876, avec femme et enfants, et ce dans la région bordelaise.

Réponse : L'acte de décès de Martine-Esteban GOMENDIO n'a pas été trouvé sur Bordeaux. Recherches effectuées de 1876 à 1885.

104/2019 - **GRASSETTE/DUTHIL** (Dossier traité par **Philippe**)

Question : Cherche CM passé devant M^e TAUZIN, à Langon (33), le 24 décembre 1725, de Pierre GRASSETTE et de Catherine DUTHIL.

Réponse : CM passé le 24 décembre 1725, devant M^e Pierre-Jean TAUZIN (3 E 27312), entre Pierre GRASSETTE, charpentier de barriques, habitant Langon (33), fils de Bernard et de (†) Catherine MONGUILLON (?), et Catherine DUTHIL, habitant Langon (33), fille de (†) Jean et de (†) Jeanne (?).

... d'une revue à l'autre... la vie des AGB

Nouveaux adhérents. - Onze nouvelles personnes sont venues rejoindre les AGB entre les deux dernières parutions de notre revue (du 15 avril au 15 juillet derniers) :

BENESSE Thierry, 33400 Talence;
BILLA Marie-Christine, 33320 Le Taillan-Médoc;
BRUGNEAUX Michèle (réinscription), 45160 Olivet;
CRÉPIN Élisabeth, 69670 Vaugneray;
ETTER Marie-Claudette, 20191 Reston VA (USA);
FAUX-TEYSSÉDOU Julia (réinscription), 77240 Cesson;
JULLIEN Isabelle, 33700 Mérignac;
SAINZ Carmen, 32100 Condom;
SARRABERE Gilles, 37140 La Chapelle-sur-Loire;
ROBIN Francis-Louis, 40600 Biscarrosse;
TERREE Isabelle, 86140 Scorbe-Clairvaux.

Permanences des AGB à Saint-Loubès. - Valéria et Éric ont décidé de ne pas reprendre les permanences vu le peu d'affluence.

La Bibliothèque. - Notre bibliothèque, aussi riche soit-elle, avait un besoin de remise en ordre afin de s'y retrouver pour y trouver le volume recherché le plus rapidement possible.

Aujourd'hui, nous avons une archiviste en la personne de **Gisèle** qui s'est attelée à faire une nouvelle classification de tous les volumes que possède notre

bibliothèque. Nous espérons ainsi la venue de nombreux lecteurs.

Assemblée générale des AGB. - Elle aura lieu le jeudi 10 octobre prochain, dans une salle de l'Athénée municipal, à Bordeaux.

Forum des AGB. - Il se tiendra les samedi 16 et dimanche 17 mai 2020, dans les locaux des Archives départementales de la Gironde, aux 72-78, cours Balguerie-Stuttenberg, à Bordeaux.

A la lecture de ce bulletin, les associations participantes auront eu les informations nécessaires afin d'y participer.

* * *

Nécrologie. - **Martine Caubit**, notre secrétaire adjointe, vient de perdre son mari après plusieurs années d'une longue et douloureuse maladie.

Tous les membres du bureau ont participé à son immense douleur. Malgré ses nombreux problèmes, elle a toujours été présente parmi nous pour continuer son travail à l'association avec un courage remarquable.

Les AGB s'associent à sa peine et nous sommes tous de tout coeur avec elle pour partager ce moment difficile de la vie.

105/2019 - **GUICHARD/EYRAUD** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e ROSSET, notaire à Bordeaux (33), le 21 septembre 1887, de Charles GUICHARD et de Catherine EYRAUD.

Réponse : CM non trouvé en 1887 dans les Minutes de M^e ROSSET.

105/2019 - **GUICHARD/GOUJON** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé avant 1857 entre Michel GUICHARD et Rose GOUJON, région de Teuillac (33).

Réponse : CM passé le 10 juillet 1856, devant M^e Jules-Antoine FAVEREAUX (3 E 46401), entre Michel GUICHARD, garçon boulanger, natif de Teuillac (33), fils de Pierre, meunier, et de Pétronille BOISSON, et Rose GOUJON, native d'Étauliers (33), fille de Jean, boulanger, et de Élisabeth LEGERAT.

128/2019 - **LABESQUE/LABAT** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e Bernard LOSSE, le 16 janvier 1767, entre Jean LABESQUE et Françoise LABAT.

Réponse : CM passé le 16 janvier 1767, devant M^e Bernard LOSSE (3 E 46714), entre Jean LABESQUE, métayer, habitant Lucmau (33), fils de (†) Raymond et de Marie BERNEDE, et Françoise LABAT, fille de (†) Antoine et de Marie LAMARQUE.

134/2019 - **LABESQUE/BANQUET** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé le 21 janvier 1752 devant M^e ROUMAZEILLES, à Bernos-Beaulac (33), de Pierre LABESQUE et de Jeanne BENQUET.

Réponse : CM passé le 21 janvier 1752 devant M^e Pierre ROUMAZEILLES (3 E 46697), entre Pierre LABESQUE, brassier, habitant Lucmau (33), fils de Raymond et de Marie BERNEDE, et Jeanne BENQUET, habitant Captieux (33), fille de (†) André et de (†) Anne DUFIEUX.

108/2019 - **LAMARQUE/DAUZAN** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé devant M^e Pierre ROUMAZEILLES, le 26 septembre 1725, entre André LAMARQUE et Jeanne DAUZAN.

Réponse : CM passé le 26 septembre 1725, devant M^e Pierre ROUMAZEILLES (3 E 46683), entre André LAMARQUE, brassier, habitant Captieux, fils de Arnaud et de (†) Jeanne DEPONS, et Jeanne DAUZAN, habitant Captieux (33), fille de (†) François et de (†) Jeanne DELARTIGUE.

113/2019 - **LECLERC D'OZE** (En attente de réponse)

Question : Cherche tous renseignements sur Jean-Théophile-Victoire LECLERC D'OZE, né en 1771, fs de Grégoire et de Antoinette LABOULLAIS.
Il sera embarqué à Bordeaux (33) en février 1790 pour la Martinique.

091/2019 - **LEVAY** (Dossier traité par **Philippe**)

Question : Cherche tous renseignements sur Félicien-Yves-Marie LE VAY, né en 1849, à Paimpol (22), et qui a émigré de France en Amérique du Sud entre 1875 et 1882.

Réponse : Nous n'avons pas dans nos relevés le patronyme LE VAY ou LEVAY. Sur le site des Archives départementales de la Gironde il n'y a pas de passeport à ce nom. Ce patronyme n'apparaît pas également sur le site « Visas en Bordelais ».

A la lecture de ces pages, si vous trouvez des différences d'orthographe dans les patronymes, nous avons volontairement respecté l'écriture des actes relevés aux Archives

134/2019 - **MARTET/LABESQUE** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé le 20 janvier 1752, devant M^e ROUMAZEILLES, à Bernos-Beaulac (33), de Jean MARTET et de Marguerite LABESQUE.

Réponse : CM passé le 20 janvier 1752, devant M^e Pierre ROUMAZEILLES (3 E 46697), entre Jean MARTET, brassier, habitant Lucmau (33), fils de (†) Pierre et de (†) Anne LESCOUZERE, et Marguerite LABESQUE, habitant Lucmau, fille de Jean et de Marie DUCOS.

146/2019 - **MAURANGE** (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche naissance le 2 mars 1901, à Bègles (33), de Hélène MAURANGE.

Réponse : L'acte de naissance n'est pas noté dans les registres de la collection du Greffe 4 E 19139. La page de la table en fin du registre est manquante. Acte non trouvé sur les TD. Faire demande directement à la mairie.

154/2019 - **MAURIN** (Dossier traité par **Martine**)

Question : Cherche acte de décès entre 1879 et 1889, à Bordeaux (33), de Jean-Baptiste MAURIN (MORIN), époux de Maria-Anna RAIBLE.

Réponse : Il n'a pas été trouvé l'acte de décès de Jean-Baptiste MAURIN. Recherches effectuées de 1877 à 1889, et ceci sur les trois sections de Bordeaux (33).

105/2019 - **MAUVILAIN/LARQUEY** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM passé en 1743, entre Pierre MAUVILAIN et Marie LARQUEY, région de Générac (33).

Réponse : CM passé le 21 décembre 1743, devant M^e Pierre PIGNON (3 E 13008), entre Pierre MAUVILAIN, journalier, habitant Générac (33), fis de (†) Pierre et de Catherine VIAUD, et Marie LARQUEY, habitant Générac (33), fille de Pierre et de Magdeleine GADIOT.

105/2019 - **MAUVILLAIN/PAQUIER** (Dossier traité par **Éric**)

Question : Cherche CM de Jean MAUVILLAIN et de Jeanne PAQUIER. Leur mariage fut célébré à Saint-Girons (33), le 17 septembre 1817.

Réponse : CM passé le 13 juillet 1817, devant M^e Pierre DURANTEAU (3 E 43950), entre Jean MAUVILLAIN, cultivateur, veuf de Marie CHAUMET, habitant Saint-Girons, fils de Pierre et de (†) Marie LARQUEY, et Jeanne PAQUIER, cultivatrice, habitant Saint-Girons (33), fille de André et de Marie LUCAS.



Parvis des Archives - 33100 BORDEAUX
Tél. + 33 (0)5 56 10 20 55
Ouverture du lundi au vendredi,
de 9 h 30 à 17 heures



127/2019 - PATER/BORDES (Dossier traité par *Philippe*)

Question : Cherche CM passé le 20 février 1873, devant M^e CATHALA, à Bordeaux (33), de Joseph-Frédéric PATER et de Marie BORDES.

Réponse : Le 20 février 1873, devant M^e CATHALA (cote 3 E 49101), CM de Joseph-Frédéric PATER, rentier, ancien capitaine au long cours, né à Bordeaux (33) le 28 novembre 1813, fs de feus Jean-Léon et de Marie JOZERO, et Marie BORDES, née à Bazas (33) le 5 juillet 1821, habitant Bordeaux (33), fa de Blaise (†) et de Catherine DUPIOL.

153/2019 - POUSSOU (Dossier traité par *Martine*)

Question : Cherche acte de décès après 1912, à Bordeaux (33), de Jacques POUSSOU, époux de Catherine DOUTHE.

Réponse : Il n'a pas été trouvé le décès entre 1912 et 1916 (recherches effectuées sur le site des Archives municipales Bordeaux-Métropole, registres consultables que jusqu'en 1916).

121/2019 - RAMBAUD (Dossier traité par *Martine*)

Question : Cherche acte de naissance, le 13 février 1872, à Bordeaux (33), de Georges-Joseph RAMBAUD.

Réponse : Malgré la date exacte, il n'a pas été trouvé l'acte de naissance de Georges-Joseph RAMBAUD sur les trois sections de Bordeaux (33).

101/2019 - RUILIER (Dossier traité par *Martine*)

Question : Cherche acte de naissance, le 21 septembre 1750, à Peujard (33), de Marie RUILIER.

Réponse : Le 21 septembre 1750, à Peujard (33), naissance de Marie RUILIER, fa de Guillaume et de Pétronille BERTIN.

179/2019 - SALINIÈRE/RAYMOND (Dossier traité par *Philippe*)

Question : Cherche CM passé devant M^e BERNARD, à Bordeaux (33), en 1719, de Pierre SALINIÈRE et de Élisabeth RAYMOND.

Réponse : Le 8 décembre 1719, devant M^e BERNARD (3 E 13537), à Bordeaux (33), CM de Pierre SALINIÈRE, bourgeois et négociant de Bordeaux (33), habitant paroisse Saint-Michel, fs de feus Jean et d'Élisabeth LEBRION, et Élisabeth RAYMOND, fa de Charles, décédé, bourgeois et maire, habitant du dit Bordeaux (33), et de Marie JAMART. Célébration du mariage le 23 avril 1720, paroisse Saint-Michel de Bordeaux (33).

145/2019 - SEURIN (Dossier traité par *Martine*)

Question : Cherche acte de décès après 1822, à Izon (33) (?), de Jeanne SEURIN, épouse ou veuve de Jean BERNARD.

Réponse : L'acte de décès n'a pas été trouvé sur la commune de IZON (33). Recherches effectuées de 1832 à 1871.

128/2019 - SOULAGNET (Dossier traité par *Éric*)

Question : Cherche acte de vente de Bernard SOULAGNET, passé devant M^e LALANNE, à Captieux (33), en date du 29 avril 1802.

Réponse : Étude Barthélémy LALANNE (3 E 46724) : le 9 Floréal An X, vente d'immeuble consentie par Bernard SOULAGNET, Bernard, Jean et Marguerite TAUZIEDE, en faveur d'Agnet LABROUSSE, tous domiciliés dans la commune de Captieux (33)

093/2019 - TIFFONNET/COURREGELONGUE (Dossier traité par *Martine*)

Question : Cherche acte de mariage de Jean TIFFONNET et de Jeanne COURREGELONGUE, mariés le 27 juillet 1723, à Lestiac (33).

Réponse : L'an 1723, et le 27 juillet, mariage entre Jean TIFFONNET, mineur, fs de Denis, décédé, et de Marie THOMAS, habitant de la paroisse de Saint-Julien (33), et Jeanne COURREGELONGUE, fa d'Élie, décédé, et de Marie LAMARQUE, habitant Lestiac (33).

Voici le rappel de quelques abréviations que vous pouvez trouver dans ces questions/réponses :

- « ° » naissance
- « b » baptême
- « X » mariage
- « † » décès
- « fs » fils
- « fa » fille

088/2019 - **BOUSAC** (Dossier traité par *Martine*)

Question : Cherche acte de naissance de Anne BOUSAC qui serait née vers 1804 à Saint-Julien-de-Beychevelle (33).

Réponse : L'acte de naissance de Anne BOUSAC n'a pas été trouvé aux Archives départementales. Sur les tables décennales l'acte y est inscrit, mais le registre de l'année 1804 est manquant.

002/2019 - **BROUICHIS/LABROUCHE** (Dossier traité par *Éric*)

Question : Cherche CM passé devant M^e LUCBERT (cote 3 E 21384) le 14 décembre 1724, de Bernard BROUICHIS et de Jeanne LABROUCHE.

Réponse : CM passé le 14 décembre 1724 devant M^e LUCBERT (3 E 21383) entre Bernard BROUICHIS, habitant Saint-Loubert (33), fils de Gabriel et de Marguerite BERNEDE, et Jeanne LABROUCHE, habitant Saint-Louberq, fille de (†) Antoine et de (†) Jeanne LUCBERT.

065/2019 - **CASTAING/RIVES** (Dossier traité par *Éric*)

Question : Cherche CM passé le 28 mai 1731, à Bordeaux (33) (2 C 551), de Jean CASTAING et de Jeanne RIVES.

Réponse : CM passé le 26 mai 1731, devant M^e Jean DESPIET (3 E 24854) entre Jean CASTAING, garçon raffineur, natif de Nérac (47), et habitant Bordeaux (33), paroisse Saint-Michel, fils de (†) Joseph et de Marie DUPUY, et Jeanne RIBES, native et habitant Bordeaux (33), paroisse Saint-Michel, fille de (†) Pierre et de Catherine GALAUD.

129/2019 - **DARGAUD**

Question : Cherche toutes informations sur Claudius DARGAUD, et spécifiquement sur sa période militaire entre 1919 et 1921.

Il aurait fait partie de l'Unité de l'École d'aviation de Varsovie commandée par le chef de bataillon MAUGER de VARENNES. Que faisait-il à Varsovie et comment il est arrivé là-bas ?

085/2019 - **DUBOIS/TAILLASSON** (Dossier traité par *Éric*)

Question : Cherche CM passé devant M^e DUFAU le 9 février 1705 de François DUBOIS et de Marguerite TAILLASSON (table des CM 2 C 551, n° 466).

Réponse : CM passé le 7 février 1705 devant M^e Jacques DUFAU (3 E 5057) entre le Sieur François DUBOIS (s), bourgeois et marchand de Bordeaux (33) et y habitant, paroisse Sainte-Colombe, fils de (†) Léonard et de (†) Catherine RECULES, et Marguerite TAILLASSON, native de Blaye (33) (extrait baptistaire du 2 janvier 1677), et habitant Bordeaux (33), paroisse Sainte-Croix, fille majeure de (†) Raymond et de (†) Marguerite BAYLAC.

083/2019 - **DUPRAT/LIBET** (Dossier traité par *Philippe*)

Question : Cherche CM de Jean DUPRAT et de Marie LIBET, avant novembre 1710, à Bazas (33), date de naissance de leur fille Catherine, née à Artiguevielle (33).

Réponse : Le 17 janvier 1710, devant M^e Thomas DUFOURG (3 E 22195), CM de Pierre DAUGEY, brassier, habitant paroisse Uzeste (33), fs de Jean et de Françoise DUBORGAY, et Marie DUFOURE, habitant Noaillan (33), fa de feus Pierre et de Magdeleine DUPRAT.

356/2018 - **GUILLEN**

Question : Cherche renseignements concernant Guillaume GUILLEN, né le 17 août 1839, à La Roche-Gajac (24). Dans les registres « série S inscriptions maritimes », dans son registre matricule, aux Archives départementales de Périgueux (24), il est mentionné « 1859 service militaire inscrit maritime ».

Question : Cherche CM passé devant M^e J. ROUDIER (3 E 18326, folio 540), en date du 10 décembre 1702, à Langon (33), de Jérôme LABARDE et de Marie PLANTEY.

Réponse : CM passé le 10 décembre 1702, devant M^e Jean ROUDIER (3 E 18326), entre Gérosme LABARDE, vigneron, habitant Toulence (33), fils de Pierre et de (†) Françoise BELLOC.

Question : Cherche CM de Jean MASSART DE MONTAUD et de AnneTAPAUD, mariés à Castillon-la-Bataille (33), le 10 novembre 1705.

Réponse : Le 19 février 1705, devant M^e Jean CLAVEAU (cote 3 E 19473, acte n° 284), à Castillon-la-Bataille (33), CM de Jean MASSART, Sieur de MONTAUD, fils de Alexandre (†) et de Catherine COMTE et TAPAUD, fille de Ellies (†), bourgeois et marchand dans cette commune, et de Anne LAVAISE.

Réponses
aux questions parues
dans les bulletins
précédents

22 dossiers :
12 dossiers adh.;
10 dossiers non-adh.

23 questions :
13 questions adh.;
10 questions non-adh.

9 dossiers :
5 dossiers adh.;
4 dossiers non-adh.

14 questions :
9 questions adh.;
5 questions non-adh.

4 dossiers :
3 dossiers adh.;
1 dossier non-adh.

6 questions :
5 questions adh.;
1 question non-adh.

LOGICIEL

Généatique

UN NOUVEAU MODE DE SAISIE POUR LES ÉVÉNEMENTS OU LES ACTES

ACTE DE Naissance

163/189
(Carte g de 1810)

Pellaud
Auguste

Actes du Registre des Actes de Naissance
Sub. arrond. de Paris (anciens)

Mardi quinze du mois de germinal l'an onze de la
république française. Acte de naissance de Auguste
né le dit jour à quatre heures du matin rue Chabanois
division de Pelletier n° 2. Au domicile de Pellaud

Non : Pittaud
Patrim : Auguste
Date de l'acte : 15 germinal de l'an XI
Date de naissance : 15 germinal de l'an XI - 4200
Mère : Augustin Pittaud de Puyguyon
Profession : Rentière
Père :
Adresse : rue Chabanois n° 639 division Pelletier
Paris 2e arrondt
Témoin :

Découvrez ce nouveau mode de saisie, pour saisir vos actes !
L'acte est affiché dans la partie haute de l'écran et peut être grossi. En dessous,
toutes les rubriques pertinentes sont disponibles pour saisir les informations
contenues dans l'acte.

VOTRE ASSOCIATION VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

89 €
au lieu de 130 €
sur la version prestige
en téléchargement

99 €
au lieu de 140 €
sur la version Prestige
CD + guide de 286 pages

- Illimité en nombre de personnes
- Installations illimitées sur 3 PC
- Inclut Généatique Mobile
- Assistance téléphonique et mail gratuite
- Paiement en 3 fois sans frais

WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO
OU CONTACTEZ-NOUS AU 01 34 39 12 12

Revue de presse

Voici un échantillon de tous les articles que nous trouvons sur les revues des différents centres.

Si nous recherchons dans une région bien définie, nous pouvons trouver des arbres nous concernant.

Bonne lecture et à bientôt, dans nos locaux, si vous voulez lire une des revues...

Françoise MAROTO



12. - Bulletin du Cercle généalogique du Rouergue (n° 108) :

- Les couteliers de Sauveterre;
- La Révolution en Rouergue.

13. - Centre généalogique du Midi-Provence (n° 191) :

- Comment rechercher ses ancêtres italiens avec « Familysearch »;
- Un épisode de la Révolution à Jonques.

16. - Association généalogique de Charente (n° 165) :

- Quand nos ancêtres font de la résistance;
- Le massacre d'Aigues-Mortes.

17. - Généalogie en Aunis (n° 118) :

- Les fortifications Vauban de l'île de Ré;
- Les peintres de l'île de Ré;
- La vie d'une amoureuse de l'île de Ré : Gisèle Casadesus.

17. - Cercle généalogique de Saintonge (n° 115) :

- Les chirurgiens de Marine à Rochefort et l'évolution depuis le début du XVIII^e siècle.

17. - Cercle généalogique du Sud-Saintonge (n° 71) :

- A la découverte d'un patrimoine disparu en Haute-Gironde;
- La vie quotidienne du château de Montguyon au XVII^e siècle.

26. - Cercle généalogique de la Drôme provençale (n° 97) :

- Les archives du diocèse de Valence;
- Les dossiers de naturalisation.

26. - Collines - Cercle généalogique de la Drôme des collines (n° 109) :

- 1789 : Les États généraux du Dauphiné, à Romans.

31. - Cercle généalogique du Languedoc (n° 162) :

- Chronique de la vie d'autrefois;
- « La bête anthropophage » du Gévaudan (1764-1767).

31. - L'Entraide généalogique (n° 85) :

- La construction de quatre écluses pour le canal du Midi en 1676;
- La sculpture d'armoiries des Capitouls en 1679.

33. - Cercle généalogique du Bassin d'Arcahon et du Pays de Buch (n° 71) :

- Des haricots étonnants;
- Visite de l'église Saint-Éloi à Andernos-les-Bains.

44. - Centre généalogique de Loire-Atlantique (n° 166) :

- Retour sur cinquante ans d'histoire, 1969-2019, de notre centre, de sa déclaration le 11 février 1969 à aujourd'hui.

45. - Gâtinais généalogique (n° 76) :

- La Gazette de nos villages;
- Pressigny-les-Pins du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle.

49. - Association généalogique de l'Anjou (n° 166) :

- Barbier- perruquier;
- Angers il y a 100 ans.

54. - Généalogie Lorraine (n° 191) :

- Les ducs de Lorraine;
- Exposition « Grande Guerre » à Épinal.

63. - Cercle généalogique et héraldique de l'Auvergne et du Velay (n° 167) :

- Les différents testaments sous l'Ancien régime;
- Les grandes lessives d'antan.

64. - Généalogie et histoire des familles Pays Basque/Adour maritime (n° 103) :

- Une journée à La Bastide-Clairence;
- Les armoiries de la région Nouvelle-Aquitaine.

87. - Généalogie du Limousin (n° 104) :

- Archives départementales de la Haute-Vienne (extension, rénovation, nouveautés).

95. - Revue du Cercle d'études généalogiques et historiques de l'Île de France (n° 161) :

- Un maçon creusois;
- La gare Saint-Lazare.

97. - Généalogie réunionnaise (n° 143) :

- Cyclone 1962;
- Les Archives départementales en ligne.

Sculpture de Ph. Kaepelin, à Auvers (Haute-Loire) à la mémoire de Marie-Jeanne Vallet, qui combattit la bête féroce le 11 août 1765



Jusqu'au XI^e siècle, les personnes ne portaient qu'un nom de baptême.
 Au XII^e siècle, l'explosion démographique oblige les populations à donner des surnoms aux individus afin d'éviter les confusions.
 La Chine est le pays à avoir utilisé le plus tôt le nom de famille, depuis 5 000 ans environ.

Les Romains portaient trois noms : un **praenomen** (prénom) plus un **nomen gentilicium** (lignée) plus un **cognomen** (surnom).
 Connaître l'origine du nom est intéressante. Elle donne quelques informations sur l'origine de vos ancêtres (origine géographique, origine sociale, métiers...).

- Les noms de famille viennent :**
- d'anciens prénoms de baptême : Nicolas...
 - de professions : Meunier, Maréchal, Boulanger...
 - de sobriquets et surnoms de toutes sortes liés à l'apparence physique (Roux, Brun, Borgne...), aux traits de caractères (Lesage)
 - de lieux géographiques : Dupont (habitant près d'un pont), Dupré
 - de plantes, d'arbres, d'animaux...
 - du rang social...

... aujourd'hui, entre 1991 et 2000



Source INSEE

Les noms ont évolué au cours des siècles.

Ils existent de très nombreuses variantes orthographiques d'un nom (Laurent, Lorant, laurant, Laurans) et des diminutifs (avec des variantes orthographiques : Laurencin, Laurancin, Laurençon, Lauranson, Lauransot, Laurensot...).
 Comme nous pouvons le constater, il y a une très grande richesse de recherche pour le généalogiste...

ironde énéalogie 2020

FORUM ORGANISÉ par les AGB, le CGSO et la FGG
 Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020
 aux Archives départementales de la Gironde

FORUM DE GÉNÉALOGIE

LANTON
 28 SEPTEMBRE 2019

CENTRE ANIMATION
 FACE À LA POSTE
 ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE DE
 10H-12H - 14H-18H

Avec la participation des Associations Généalogiques et de Génétique

Exposition d'arbres généalogiques

Renseignements au 06.73.38.64.10